

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

L'EXPERT

Vie privée et liberté de la presse p.8

DÉCRYPTAGE

Quelle protection sociale pour demain? p. 3

DERNIÈRE PAGE

À la découverte des oiseaux



JEAN-PIERRE RIVÈRE

L'OGC Nice au coeur

JEAN-PIERRE RIVÈRE : "QUAND ON N'A PAS D'ARGENT, IL FAUT SAVOIR FAIRE DES COUPS"

Le président de l'OGC Nice a réussi à faire de son équipe de football une des meilleures de la ligue 1 française, malgré un budget de 42 M€ contre... 500 M€ au PSG

En juillet 2011, Jean-Pierre Rivère prend la direction de l'OGC-Nice, injectant 12 M€ dans le club (51% des parts). Cinq ans plus tard, en juin dernier, le club est racheté par le sino-américain Chien Lee et par le chinois Alex qui possèdent désormais 80% des parts. Ils sont accompagnés dans cette opération par les Américains Mike Conway et Elliott Hayes. Les quatre hommes ont racheté, pour 11 M€, 31% des parts du club à Jean-Pierre Rivère, qui conserve donc une participation de 20%. Ils ont aussi repris, pour une somme estimée entre 8 à 10 M€, la totalité des parts d'un quatuor qui détenait 49% du club.

Resté président du directoire, Jean-Pierre Rivère a vu l'OGC-Nice terminer 4^{ème} du classement de la saison 2015-2016 et se qualifier pour la Ligue Europa. Cette saison, malgré le départ de son joueur vedette Hatem Ben Arfa et de son entraîneur Claude Puel, les Aiglons ont été sacrés champion d'automne et figurent actuellement à la 3^{ème} place du championnat. Nous avons rencontré le président de l'OGC-Nice lors d'une conférence à l'UFR Stap.

Jean-Pierre Rivère, comment gérez-vous l'OGC Nice ?

Je gère le club à mi-temps. Mon rôle est d'imprimer ma stratégie, mes objectifs et ma façon d'y arriver. Ce club a un côté familial et beaucoup de cœur. Le danger du football, pour tous les acteurs et les joueurs en premier, c'est la médiatisation : on peut prendre vite la grosse tête. Le rôle du dirigeant est de les faire adhérer au projet commun. Je délègue énormément. Chacun a une gestion très autonome, mais toujours avec le même fil conducteur.

Pourquoi avoir vendu le club à des Chinois ?

Je n'ai pas cherché à vendre le club, mais à trouver des partenaires. On ne voulait pas s'as-



Jean-Pierre Rivère entouré de Mario Balotelli et Younes Belhanda.

socié avec quelqu'un qui ne continuerait pas notre projet. Les intérêts sont multiples. La Chine, qui compte 1,4 milliard d'habitants, s'ouvre au monde capitaliste et le football

1^{ER} CLUB EUROPÉEN POUR LE LANCEMENT DES JEUNES

est une priorité nationale. En revanche, les Chinois ont des connaissances extrêmement réduites dans ce sport. En terme de tourisme, d'hôtellerie, j'ai vendu des perspectives. Ce que nous voulons, c'est améliorer notre croissance économique grâce à des sponsors.

Votre politique pour les jeunes du centre de formation ?

L'OGC Nice est le premier club en Europe sur le lancement des jeunes. Et nous avons investi

15 M€ sur le nouveau centre de formation. Et pourtant, nous ne disposons que d'un budget de 42 M€, contre 500 M€ au PSG, 250 M€ à l'AS-Monaco et 200 M€ à l'OM.

Quelle est votre politique sur les transferts ?

Nous avons pris le parti des opportunités, comme Ben Arfa ou Balotelli. Ce sont des joueurs qui n'étaient pas bien et que nous avons relancés. Par sa médiatisation, Mario (Balotelli) nous a fait passer dans une autre dimension. Quand on n'a pas d'argent, il faut savoir faire des coups. Balotelli a été acheté 25 M€ par Liverpool et 0 par nous. Quand nous l'avons pris, j'avais dit : "s'il nous marque dix buts dans la saison, c'est gagné". Et il les a déjà marqués.

Nice est-elle une ville de football ?

Je n'ai pas la réponse. Marseille, Saint-Etienne, Lens sont des villes de foot. Mais on y croit, on fait tout pour travailler et c'est par le travail qu'on va y arriver. Notamment par les animations, les invitations pour les femmes, les enfants. Au Ray, il y avait 10 000 spectateurs en moyenne. À l'Allianz Riviera, il y en a 23 000. Pour Nice-Dijon, ils étaient 29 000 ! Nous devons continuer à grandir. Nous avons aujourd'hui le stade, la boutique. Maintenant, il nous faut des ressources complémentaires.

Quand allez-vous vous retirer ?

Avec les repreneurs, nous nous sommes engagés sur un délai raisonnable. Je ne veux pas faire le combat de trop. Je resterai tant qu'il y a la notion de plaisir. Je ne sais pas combien de temps je serai là. Deux ans ? Cinq ans ? Vraiment, je ne sais pas.

Propos recueillis par Pierre BROUARD

LE PATRON



Jean-Pierre Rivère

59 ans, né à Condom (Gers).

- Arrive à Nice à 10 ans.
- 1996 : crée l'selection (promotion immobilière).
- 2011 : achète l'OGC Nice
- 2016 : vend l'OGC Nice, mais reste président du directoire.
- Marié, trois enfants.

L'ÉQUIPE 2016-2017 DE LIGUE 1



LES CHIFFRES DU CLUB

38,4 M€ de chiffre d'affaire 2016.

42 M€ de budget 2016.

15 M€ d'investissements pour le nouveau centre de formation.

128 salariés

SANTÉ : ELLE N'A PAS DE PRIX MAIS UN COÛT !

Quel que soit le prochain président de la République, il aura des arbitrages douloureux à faire sur la protection des Français. Devrons-nous ingurgiter une potion amère ?

■ ■ ■ ■ ■ Une couverture généreuse

Les Français sont très attachés à leur système de santé, et on les comprend ! Les soins sont reconnus de grande qualité et la couverture sociale est plutôt généreuse dans notre pays. Mais l'État providence, institué comme modèle depuis la fin de la guerre, a ses limites et cela fait des années que les finances de l'assurance maladie sont dans le rouge. Bon gré, ou plutôt mal gré, on n'évitera pas une remise à plat du système pour redéfinir les priorités...

■ ■ ■ ■ ■ Budgets malmenés

Imaginé à l'aube des "30 glorieuses", le système repose sur la croissance économique qui assure les recettes de l'assurance-maladie par une augmentation de la masse salariale sur laquelle les cotisations sont basées. Mais, avec un chômage de masse tel que nous le connaissons depuis les années 80, les budgets sont malmenés et il faut sans cesse remettre au pot pour éviter son explosion... Depuis, une quinzaine de plans de rationalisation ont été organisés pour sauver le système.

■ ■ ■ ■ ■ Presque 12% du PIB

Les recettes sont assurées par des cotisations sociales payées par les employeurs, par la contribution sociale payée par les salariés (CSG), par les revenus non salariaux et les revenus de remplacement comme les allocations chômage, pensions de retraite, revenus du patrimoine, produits de placement et jeux. Le tout représente, selon une étude de l'OCDE, 11,8% du produit intérieur brut, l'un des plus élevés des pays développés derrière les USA et les Pays-Bas notamment.

■ ■ ■ ■ ■ Au menu des candidats

Quelle part de financement public ? Quelle part pour le privé ? Quel "reste à payer" à la charge des malades ? Ces questions centrales pour l'avenir du système sont loin d'être réglées et les différents candidats à l'élection présidentielle vont devoir les aborder dans les jours qui viennent. En tenant compte des syndicats, des lobbies, des nécessaires économies à réaliser et de l'inquiétude de l'opinion qui craint de voir se réduire des acquis sociaux patiemment engrangés depuis une soixantaine d'années. Un dossier "explosif", qui attend le prochain président de la République.

■ ■ ■ ■ ■ 65 Mds de déficit cumulé

Le financement de la santé ne suit pas les dépenses. Le déficit annuel est d'environ de 10 milliards d'euros (65 milliards cumulés en dix ans). Pour "joindre les deux bouts", l'État a recours à l'emprunt qui sera remboursé par les générations futures pour régler nos dépenses actuelles...

■ ■ ■ ■ ■ Une demande croissante

Selon les spécialistes, malgré les "plans" d'économie qui se suivent sans toujours produire beaucoup d'effets, l'augmentation et le vieillissement de la population vont tirer la demande. De même que l'évolution des habitudes de soins. Il faudra quand même finir par s'interroger pour savoir pourquoi nous consommons 40% de plus de médicaments que les autres Européens...

■ ■ ■ ■ ■ Cher progrès...

Les nouvelles techniques médicales coûtent cher : scanners, chirurgie pointue, médicaments de nouvelle génération... Tous ces progrès offerts aux malades sont budgétivores et, s'il n'est évidemment pas question de renoncer à de meilleurs soins, il faudra trouver à les financer, ce que l'assurance maladie et les mutuelles vont peiner à assurer.

■ ■ ■ ■ ■ Démographie médicale

Il y a en France environ 210 000 médecins, 480 000 infirmières, 42 000 dentistes, 75 000 pharmaciens et plus de 150 000 auxiliaires médicaux.



Jean-Michel CHEVALIER

LA PHRASE

“
La course à la
productivité
a fait du mal
à l'agriculture.
La plateforme
"06 à table" est
innovante et
inverse la ten-
dence”.

Éric Ciotti, lors de la présentation de cette plateforme qui fournit des fruits et légumes produits localement aux cantines de huit collèges des Alpes-Maritimes.

LA GAZETTE



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

Conférences du CERDP : rendez vous le 13 avril

"Le cotisant en difficulté : la sécurité sociale confrontée à la discipline collective", tel sera le thème de la conférence du CERDP qui sera animée le 13 avril (17 heures) à la faculté de Droit de Nice par Delphine Ronet Yague, maître de conférence à Aix-Marseille. L'ouverture d'une procédure collective à l'encontre d'un employeur ou d'un travailleur indépendant n'est pas sans conséquence à l'égard des organismes de la sécurité sociale...

Le parquet européen, c'est pour bientôt ?

Jean-Jacques Urvoas et douze ministres de la Justice de l'Union européenne ont signé à Bruxelles leur volonté de mettre en place un parquet européen. Cette instance sera chargée de diriger des enquêtes et d'exercer des poursuites pénales dans le domaine de la lutte contre la fraude aux intérêts financiers de l'UE. Ce parquet pourra exercer des poursuites pénales devant les juridictions nationales. Le Parlement européen doit approuver ce projet d'ici la fin de l'année.

Divorce par consentement mutuel et aide juridictionnelle

De récentes mesures ont été prises pour améliorer l'aide juridictionnelle pour les justiciables et pour leurs avocats. Bien que le divorce par consentement mutuel se déroule désormais en-dehors d'une juridiction, l'aide juridictionnelle peut être accordée. On lui applique les mêmes règles qu'aux pourparlers transactionnels ou à la procédure participative. Renseignements sur le site www.cnb.avocat.fr

Fichier TES : tss tss !

D'ici le 30 mars, le fichier TES (Titres Électroniques Sécurisés) sera mis en place sur tout le territoire. Il rassemble les données personnelles et biométriques pour la gestion des cartes nationales d'identité et des passeports. Alors que la justice américaine vient d'autoriser la vente des données personnelles, diverses associations en France s'inquiètent des conséquences de ce fichier sur les libertés et le respect de la vie privée. Un collectif vient de déposer un mémoire devant le Conseil d'État pour tenter de le contrer.

Élections : circulez, il n'y a rien à entendre...

Alors que deux candidats à la présidentielle, François Fillon et Marine Le Pen, ont estimé publiquement avoir été placés sur écoutes, Jean-Jacques Urvoas a tenu à rappeler qu'en matière judiciaire, les interceptions de communications "sont des actes d'enquête dont la mise en œuvre relève de la seule décision des magistrats indépendants chargés de l'enquête".

Retards de paiement : un handicap à 11 milliards

Dans un rapport sur les retards de paiement dans les secteurs publics et privés remis le 22 mars à Michel Sapin, il est indiqué que 11 milliards de trésorerie pourraient être "libérés" pour les entreprises si les délais étaient respectés. Y'a plus qu'à... Et que l'État commence lui-même à montrer le bon exemple !

L'info experte en vidéo

Nouveau : retrouvez l'actualité juridique sur les vidéos des Petites Affiches. Des points de droit expliqués par nos experts.



LES CHIFFRES

22 Mds d'euros d'impôts collectés par les notaires en 2015.

85% des frais de notaire reviennent à l'État.

736 notaires dans le ressort de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

600 Mds d'euros d'affaires traités par les offices notariaux en 2015.

45 jours pour vendre ou acheter un bien par appel d'offre sur internet via l'application Immo-Interactif des notaires.

803 000 actes de vente signés dans l'ancien en 2015.

546 000 consultations du fichier des testaments l'an passé.

EDITO. LA PEU GLORIEUSE INCERTITUDE DU SORT...



Jean-Michel CHEVALIER

S'il y a bien quelque chose à ne pas faire en ce moment, c'est parier sur le nom du prochain président de la République, tant le résultat paraît encore incertain à moins de trois semaines du scrutin !

Sauf nouveau coup de théâtre dans cette campagne qui n'en manque pas, il est à peu près sûr que tout se jouera entre Emmanuel Macron, François Fillon et Marine Le Pen. Mais l'ordre d'arrivée au soir du premier tour est encore loin d'être gravé dans le marbre. Si, au doigt mouillé, la candidate frontiste est en mesure de se qualifier - et peut-être même de virer en tête au soir du 23 avril - il pourrait bien y avoir photo finish pour le candidat d'En Marche ! et celui des Républicains.

Car la volatilité de l'électorat et les marges d'erreurs sondagières ne permettent pas encore de garantir le paradis ou l'enfer aux deux hommes. Et malheur à celui qui arrivera

troisième...

Ce qui frappe dans ce rendez-vous, c'est cette indécision partagée par une grande partie du corps électoral : jamais on n'avait vu avant ces Présidentielles autant de personnes déclarant être encore en mesure de changer de bulletin de vote si près du but.

Les sondeurs, qui se sont régulièrement plantés ces dernières années, vont finir par s'arracher leurs derniers cheveux. Cette incertitude du sort, qui n'a rien de glorieux, en dit long sur l'état de la relation entre les Français et leurs représentants politiques. Le destin du pays les intéresse toujours - et les préoccupe - mais ils sont nombreux à ne plus croire dans le système. On leur a trop promis, sur le pouvoir d'achat, sur la République exemplaire, et on n'a pas assez tenu parole.

Marine Le Pen et François Fillon disposent chacun d'un vrai "noyau dur" d'électeurs, convaincus de leur vote. C'est moins vrai pour

Emmanuel

Macron, qui récupère telle la voiture-balai du Tour de France des électeurs déboussolés, issus d'un large centre, allant de Bayrou à Valls, englobant des ministres socialistes (Le Drian) et d'anciens Chiraquiens.

Comprenez qui pourra. Les chimistes trouveraient la formule particulièrement "instable". Le nouveau paysage politique qui sortira des urnes annonce des lendemains compliqués. Il faudra recoller des morceaux épars, dessiner d'autres frontières qui ne seront plus forcément idéologiques. Vaste programme !

NOMINATIONS, PROMOTIONS

Deux présidents pour Telecom Valley !



Le bureau de Telecom Valley au grand complet.

Pascal Vignon, président-fondateur d'Agilitech, et Cédric Ulmer, président-fondateur de France Labs, viennent d'être élus à la tête de Telecom Valley pour deux années, en remplacement de Pascal Flammant, arrivé au terme de son mandat.

Cette association de l'écosystème numérique azuréen regroupe cent soixante adhérents et représente 18 000 salariés et 40 000 étudiants en Région Paca.

Les co-présidents sont des entrepreneurs : Pascal Vignon

compte 25 ans en management au sein de grands groupes du numérique et a créé Agilitech en 2012 à Sophia Antipolis. Cédric Ulmer, après dix ans dans le département recherche de SAP, a cofondé en 2011 France Labs, startup niçoise spécialisée dans les moteurs de recherche open source pour entreprises.

Le conseil d'administration a été élargi ainsi que le nombre de membres du bureau pour poursuivre le fort développement de l'association.

Paul Lucchese nommé DA à Capenergie

Paul Lucchese (Centrale, Paris) a pris ses fonctions de directeur-adjoint du pôle Capenergie pour piloter la stratégie internationale et l'activité dédiée à l'innovation, à l'émergence des projets de R&D et à la recherche de financements. Ce pôle fédère 520 adhérents et près de 1 500 partenaires spécialistes de l'énergie, intégrant des grands groupes industriels, des centres de recherche et d'enseignement ainsi que des financiers.

Capenergie est très présente en Paca, Corse et Principauté de Monaco.

David Vasselín, directeur opérationnel SPIE Sud-Est

David Vasselín est nommé chez SPIE au poste de directeur opérationnel génie climatique pour le Sud-Est. Ingénieur, il débute sa carrière en 1998 au sein de Cofathec Services et rejoint SPIE Sud-Est où il occupe des postes à responsabilité.

Il exercera ses nouvelles fonctions auprès de Pascal Poncet, directeur général de SPIE Sud-Est.

BAROMÈTRE POLITIQUE #PRÉSIDENTIELLES2017

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX CETTE SEMAINE :

1 Emmanuel Macron

+ 16 243 followers.



2 Jean-Luc Mélenchon

+ 15 428 followers.



3 Philippe Poutou

+ 11 890 followers.



LE TWEET @PhilippePoutou 04/04/2017

Philippe Poutou @PhilippePoutou · 14 h
"C'est pas parce que je n'ai pas de cravate qu'il faut m'interrompre"
#LeGrandDebat #poutou

78 3,9 k 4,0 k

3 772 retweets

3 964 likes

LE MOT #legranddebat

Données fournies par SENTIMANTIC.
www.sentimantic.net"

CANNES : LE PROJET D'UNIVERSITÉ DÉVOILÉ

David Lisnard a présenté le projet architectural du futur campus universitaire de Cannes.

Cette nouvelle université doit permettre d'accueillir à La Bocca un millier d'étudiants. Elle abritera une cafétéria, une résidence étudiante, une cité d'entreprises et des parkings. Ce campus sera situé à proximité immédiate du multiplex cinématographique Cineum Cannes.

NICE : SPORT ET STARTUPS FONT LE MATCH

L'OGC Nice et l'association Nice Start(s)Up ont reconduit un partenariat pour créer des rencontres, favoriser des échanges et donner de la visibilité aux TPE-PME innovantes qui pourront s'appuyer sur l'univers du sport pour véhiculer une image dynamique.

RICHESSSE : 12 000 FRANÇAIS ONT QUITTÉ LE PAYS EN 2016

Douze mille millionnaires auraient quitté la France en 2016, selon un rapport du cabinet d'analyse New World Wealth qui se penche sur les mouvements des personnes possédant un patrimoine estimé à plus d'un million d'euros.

La France détient ainsi le record des personnes riches qui ont préféré quitter le pays, l'Hexagone devançant la Chine qui a "chassé" neuf mille millionnaires en 2016.

E-ZYCAR 06 : LE DÉPARTEMENT RATIONALISE L'USAGE DE SES AUTOS



E-zycar 06 permet aux agents du Conseil départemental de réserver les voitures de service.

Pour mieux gérer son parc de véhicules de service, le Conseil départemental a créé un service interne baptisé E-zycar 06 qui permet aux agents de la collectivité de réserver via intranet la voiture dont ils ont besoin pour effectuer leurs missions. Tous les véhicules sont "pucés", les places de stationnement numérotées sur le parking du Cadam, bref le suivi est optimal.

"Nous sommes passés à une logique d'usage plutôt que d'affectation aux différentes directions, ce qui permet une meilleure gestion de la flotte" assure Amaury de Barberac, directeur général des services adjoints.

Surtout, cela a permis au Département de limiter le nombre de ses véhicules. "Il y avait 1 047 voitures le 1^{er} janvier 2009, il y en a 757 aujourd'hui" commente Éric Ciotti. Auxquels il faut ajouter une centaine de camions de plus de 3,5 tonnes et 226

engins de chantier.

"La baisse du nombre des véhicules a suivi celle des effectifs, passés sur la même période de 5 100 agents à 4 300. Ces efforts traduisent notre volonté de réduire les dépenses publiques tout en maintenant un haut niveau de qualité" conclut le président du Conseil départemental.

Les nouvelles technologies – numérisation des procédures administratives par exemple – ont permis ces gains de productivité. E-Zycar 06 procède de cette logique.

À l'avenir, la collectivité envisage de faire évoluer son parc auto vers des véhicules hybrides ou électriques pour les déplacements inférieurs à 150 kilomètres par jour, ce qui permettra de réaliser des économies sur le poste carburant.

J.-M. Ch

JAZZ À JUAN : DU BEAU MONDE À L'AFFICHE

Ils seront nombreux à revendiquer le titre de roi de Jazz à Juan cet été ! Car il y a vraiment du beau monde à l'affiche du



Wayne Shorter à Juan !

festival 2017.

Dans la catégorie des mythes, le bluesman et guitariste-chanteur Buddy Guy, les saxophonistes Wayne Shorter, Archie Shepp et Brandford Marsalis.

De la voix aussi avec Kurt Elling et le crooner Gregory Porter, alias Casquette man. Sans oublier l'insaisissable Mister Pussy Cat, Tom Jones.

Et le retour de Jamie Cullum, pianiste-chanteur ludion, qui adore Juan... qui le lui rend bien. Enfin, pour la bonne bouche, le policeman Sting !

Un programme à casser la baraque, qui sent déjà très fort le "sold out". Renseignements : Office de tourisme d'Antibes Juan, www.antibesjuanlespins.

PROXILOOP : STARTUP D'AVENIR

La 15^{ème} édition du concours d'entrepreneuriat étudiant organisé par Telecom Valley s'est achevée au Parc Phoenix après



six mois de travail pour les vingt deux équipes participantes. Sous la direction du chef de projet du concours Jean-François Carrasco (Mentis Services), les étudiants ont enchaîné les pitches et tenté de convaincre le jury. Qui a choisi d'investir dans "Proxiloop", vainqueur de ce challenge Jeunes Pousses, pour la maturité de leur modèle et la valeur technique de l'application. "Proxiloop" répond à la problématique du recrutement des entreprises typiques du territoire numérique azuréen et valorise les profils étudiants. Les lauréats, Alexandre Jallat (Campus ID) et Timothy Kenes (Polytech Sophia), n'ont pas attendu: ils ont déjà créé leur entreprise !

OUEST 06 : 500 BOUTIQUES PROPOSENT LEUR "BELLE JOURNÉE"

Rassemblés au sein de la fédération Fateo et soutenus par la CCI-06, plus de 500 commerçants de Cannes, Mougins, Le Cannet, Auribeau, Pégomas et La Roquette organisent pour la première fois "Une Belle Journée" pour fêter les boutiques de proximité. Le 8 avril, des promotions, des surprises et des lots sont à gagner, dont une croisière pour deux personnes. Les commerçants participants sont identifiés par un logo "sourire". 25 000 tickets à gratter seront distribués pour gagner des mini séjours gourmands pour deux personnes.

NICE ÉTOILE FÊTE DE PRINTEMPS

Les commerçants de Nice Etoile mettent le printemps et la mode à l'honneur avec les "Fashion Days". Au programme, des chéquiers promotionnels, des animations "stylées" et de nombreuses cartes cadeaux à gagner. Du 12 au 23 avril prochain.

RSA : BAISSÉ DU NOMBRE DES ALLOCATAIRES DANS LE 06

Pour la première fois depuis sa création en 2008, on observe une baisse du nombre d'allocataires du RSA sur douze mois glissants. En 2016, le nombre de foyers allocataires à la charge du Département a reculé de - 7,4 %, soit 1802 foyers allocataires en moins, pour s'établir à 24 157 au 31 décembre.

SPORT : L'UPE06 SIGNE AVEC LES SHARKS

Philippe Renaudi, président de L'UPE06 et Frédéric Jouve, président des Sharks ont signé un partenariat à l'occasion de la 25^{ème} journée du championnat de France Pro A. L'UPE06 et les basketteurs antibois partagent leur potentiel pour initier une dynamique avec les 8 500 entreprises membres du syndicat patronal.



VILLA LUNA : RESSUSCITÉE



Les travaux seront totalement achevés à la fin de l'année.

"C'est un cadeau que les Niçois se sont fait à eux-même". En venant visiter la villa Luna, toujours en travaux mais dont les premières salles du rez de chaussée viennent d'être livrées, le maire Philippe Pradal s'est réjoui du sauvetage de ce bâtiment belle époque.

Sans l'intervention de la Ville, il aurait disparu comme tant d'autres sous les coups des pelleteuses au profit d'immeubles modernes. "Nous sommes heureux de le mettre à la disposition des associations du quartier qui pourront bénéficier de ce cadre exceptionnel pour leurs activités" a commenté le premier magistrat.

Rénovée à l'identique

Il y a encore deux ans, après une longue période de squats et de vandalisme, la villa Luna risquait de s'effondrer sur elle-même. Lorsque divers obstacles juridiques furent enfin levés après plusieurs années de bras de fer avec les anciens propriétaires jusqu'à leur expropriation, la Ville a lancé pour 2,5 M€ de travaux : renforcement des

planchers, 250 tonnes de gravats évacués, classement d'éléments d'architecture (moultures des plafonds). Tout sera refait à l'identique, en conformité évidemment avec les règles régissant les bâtiments recevant du public.

Christian Estrosi, qui a travaillé sur ce dossier comme président du conseil général 06 puis comme maire, a annoncé que les travaux de rénovation seront totalement achevés fin 2017 et que le jardin entourant la villa sera aménagé au printemps 2018. En attendant, le rez-de-chaussée a été livré aux associations qui y ont tenu cette semaine leurs premières réunions.

J.-M. Ch



Les élus ont visité les salles refaites.

IMPÔTS : CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

La loi de finances pour 2017 prévoit l'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu au 1er janvier 2018. Celui-ci ne change pas les modalités de calcul de l'impôt et l'administration fiscale restera l'unique interlocuteur des contribuables qui devront continuer à remplir leur déclaration chaque année. La déclaration 2016, effectuée au printemps 2017,

permettra de calculer le montant de l'impôt dû en 2017 et servira également de base au calcul du taux de prélèvement à la source pour 2018. Par ailleurs, si les revenus non exceptionnels de l'année 2017 ne sont pas imposés, les crédits et réductions d'impôt liés aux dépenses éligibles effectuées en 2017 sont maintenus, notamment pour le secteur associatif et celui des services à la personne.

ÉCONOMIE : CONCOURS DU ROTARY POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Vous avez créé votre entreprise dans les A-M en 2016 ou comptez le faire avant le 30 septembre ? Le Rotary, la CCI, la Société Générale et Aktisea organisent un concours avec 10 000€ de prix et une mise en avant de votre entreprise. Inscriptions sur : www.tropheerotary.fr

NICE : SAISIES SUR LE MARCHÉ DU PARKING UFR-STAPS

Une opération de la Douane, la Protection des populations de la Ville de Nice, la BAC, la police municipale et des représentants de la structure Adoma (ex Sanacotra) a été réalisée sur le marché Nice-Village. Trois individus ont été interpellés, 300 cartouches de cigarettes de contrebande et 4 500€ saisis. Trois fermetures administratives de commerces ont été décidées, 500 kilos de viande en provenance d'abattage clandestin détruits. Trois vendeurs à la sauvette ont été verbalisés et 300 kilos de denrées saisis tandis que 150 vendeurs à la sauvette sur le site du parking UFR Staps et aux abords du marché Nice-Village ont été évacués.

ÉDUCATION : LE VÉLO DE LA 2^{ÈME} CHANCE

L'association des étudiants de l'Edhec "La roue de l'espoir" vient en aide à l'école primaire Marcel Pagnol située en zone d'éducation prioritaire dans le quartier de l'Ariane à Nice. Objectif : construire et financer un atelier de réparation de vélos au sein de l'établissement pour permettre aux élèves en difficulté à se reconcentrer et travailler dans un cadre scolaire bien défini.

Contact : larrowedesespoir.asso@gmail.com, tel 06.18.71.66.45.

ÉLECTIONS : CANDIDATS, VOUS ÊTES SCRUTÉS !

Des chercheurs azuréens ont créé un Observatoire de la campagne en temps réel. Grâce à des outils logométriques, les discours sont passés au crible pour débusquer les mots et phrases clés. La plateforme a été réalisée par les chercheurs de BCL et I3S, c'est l'une des premières réalisations de l'IDEX Université Côte d'Azur.

CONCILIER RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET LIBERTÉ DE LA PRESSE

"La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi". Article 11, Déclaration des Droits et de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Concilier droits et libertés

Le principe de la liberté d'expression ou de communication est énoncé et contenu en France tant dans les dispositions constitutionnelles et législatives que dans les décisions jurisprudentielles qui en assurent l'interprétation et l'application.

Un certain nombre d'engagements internationaux souscrits par la France comportent, de façon plus ou moins explicite, des références à ce même principe de liberté d'expression.

L'affirmation de ce principe de la liberté de la presse est ainsi consacré à l'article 1er de la loi du 29 juillet 1881 qui énonce ainsi que "l'imprimerie et la librairie sont libres". L'article 5 de la même loi dispose que "tout journal ou écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement". Toutefois, la garantie de la liberté de la presse est aussi conditionnée par la détermination légale de sanctions en cas d'abus de cette liberté.

Concilier des droits et des libertés, apparemment opposés, et chercher à assurer entre eux un équilibre raisonnable constitue la fonction et la vocation essentielle du droit dans un système démocratique pluraliste et libéral. Le droit de la presse – et plus généralement – le droit de la communication n'y échappe pas. Le principe est posé par les textes constitutionnels et internationaux. Il est interprété et appliqué tant par les décisions du Conseil constitutionnel que par les tribunaux chargés de cette mission de contrôle et de sanction. Élément essentiel du droit de la communication, le régime de responsabilité n'est en France

que la conséquence de la mise en œuvre de manière radicale de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

De la mise en jeu de la responsabilité pénale, par la voie de la répression, il faut distinguer l'engagement de la seule responsabilité civile, par l'action en réparation. En effet, l'article 9 du Code Civil sanctionne de manière générale la violation du droit au respect de la vie privée par voie de presse ou sur internet, le Code pénal prévoit une

images et intérêts, qu'il s'agisse d'une chaîne télévisée, un magazine de presse, un photographe, ou un inconnu... ;

- Le retrait des contenus illicites (vidéos, photographies, tout support ayant porté atteinte) ;
- La restitution des éventuelles photographies originales ;
- L'interdiction de la rediffusion des contenus litigieux ;
- La publication ou l'insertion de la décision de justice rendue dans la presse.

Sur le plan pénal, l'article 226-1 du Code pénal sanctionne

"LE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EST CONSACRÉ À L'ART. 1^{ER} DE LA LOI DU 29 JUILLET 1881"

série de dispositions spéciales relatives aux atteintes à l'intimité de la vie privée.

Les contours du droit au respect de la vie privée demeurent circonscrits par la jurisprudence extrêmement riche en la matière. Il en ressort ainsi la protection contre toute atteinte portée au droit au nom, à l'image, à la voix, à l'intimité, à l'honneur et à la réputation, à l'oubli, à sa propre biographie. Le respect de la vie privée concerne aussi l'état de santé, la vie sentimentale, l'image, la pratique religieuse, les relations familiales, et tout ce qui relève de la sphère intime et personnelle d'une personne. L'atteinte au droit au respect de la vie privée ouvre droit à la victime de saisir la justice sur le fondement civil et/ ou pénal, au choix selon les situations.

Sur le plan civil, la victime peut saisir le juge des référés sur le fondement de l'article 9 du Code Civil devant lequel elle peut obtenir :

- Des mesures tendant à limiter l'astreinte (saisie, séquestre, suppression des passages litigieux, publication d'un encart, astreinte...);
- La condamnation de l'auteur de l'atteinte à verser des dom-

mage d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 45 000 Euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à la vie privée d'autrui :

- En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;
- En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ;

Désirs d'intimité et d'information absolue

La loi pose cependant une exception à la réalisation du délit d'atteinte à l'intimité de la vie privée lorsque les actes sus mentionnés ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, en considérant alors que le consentement de ceux-ci est présumé.

En outre, le législateur a prévu que lorsque le délit est commis par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle, les mêmes peines sont applicables outre que le directeur de la publication est responsable de l'attitude de ses



Par Maître Anne-Claire AUNE
Avocate au Barreau de Nice

journalistes et collaborateurs de la rédaction qu'il dirige, cela concerne aussi bien la presse écrite, audiovisuelle que sur internet.

La loi s'adapte aux nouvelles techniques et une ordonnance n° 2011-1012 du 24 août 2011 relative aux communications électroniques renforce la protection des consommateurs sur internet et l'atteinte à leur vie privée. Ainsi, une peine de 5 ans d'emprisonnement et de 300 000 Euros d'amende est encourue pour aussi bien la fabrication, l'importation, la détention, l'exposition, l'offre, la location ou la vente d'appareils ou de dispositifs techniques conçus pour intercepter, détourner, utiliser ou divulguer des correspondances émises, transmises ou reçues par la voie des télécommunications ou procéder à l'installation d'appareils conçus, que pour la détection à distance des conversations permettant notamment de réaliser une atteinte à l'intimité de la vie privée, que la réalisation d'une publicité en faveur d'un tel appareil. Enfin, il faut rappeler dans le cadre de la communication audiovisuelle que la saisine du CSA en tant qu'organe de tutelle et de contrôle des activités (publiques et privées) de communication audiovisuelle peut s'avérer très utile pour sanctionner les cas de violation du respect de la vie privée dans le cadre de reportages ou d'enquêtes souvent pratiquées en "caméra cachée".

Le droit au respect de la vie privée et de son image révèle la contradiction fondamentale de notre société moderne qui tente de trouver un compromis entre le désir d'intimité et d'information absolue.

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **TRANSPARENCE** : Éric Ciotti s'est vu offrir l'autre jour une cagette de légumes "made in 06" par les agriculteurs azuréens. "Je vais tout de suite déclarer ce cadeau à la haute autorité pour la transparence de la vie publique" a annoncé sur le ton de la plaisanterie le président du Conseil départemental. Par les temps qui courent, c'est en effet plus prudent...

- **AVOCATS** : Parmi les sujets d'interrogation concernant l'avenir de la profession abordés lors du grand oral des candidats bâtonniers à Nice, celui du fonctionnement des cabinets avec des capitaux extérieurs. Un phénomène qui pourrait se développer, Nice étant, pour l'instant, encore épargnée.

- **CAPITAL RISQUE** : Les opérations de financement réalisées par le réseau des Business Angels en France ont augmenté de 8% en 2016. Les montants investis s'élèvent à 42,7 millions d'euros. Mais les entreprises de notre région sont en proportion deux fois moins nombreuses que celles de Auvergne-Rhône-Alpes à attirer ces



Conférence au sommet entre ces kayakistes réunis derrière la Réserve à Nice. Ça commence à sentir bon les vacances...

capital-risqueurs...

- **PETRODOLLARS** : Le Qatar a annoncé qu'il va investir 5,8 Mds€ au Royaume-Uni dans les trois à cinq années à venir, notamment dans les infrastructures et les services. Plutôt une bonne nouvelle pour nos voisins, assez angoissés à l'idée des conséquences financières du Brexit...

- **EMPLOI** : Si les statistiques du chômage restent préoccupantes avec une toute petite baisse en ce début d'année, l'intérim - anti-chambre de l'emploi pérenne - enregistre de son côté une nouvelle accélération en février avec une croissance de + 8,7 %. Tous les secteurs sont orientés à la hausse. Quand l'intérim va, tout va ?

- **VÉGÉTALISATION** : La Ville de Nice intègre plus de 80 nouveaux sujets végétaux répartis entre le terre-plein central et celui longeant la piste cyclable sur la Promenade. Sept variétés de palmiers et huit essences d'arbres seront plantés et "prêts" pour recevoir les premiers touristes de la saison estivale.

- **RSA** : Pour Éric Ciotti, la baisse du nombre d'allocataires du RSA (-7,4% dans les AM sur douze mois glissants) ne s'explique pas du tout par une amélioration de l'emploi local "et encore moins par l'action de l'État" mais par "l'efficacité de la méthode" du plan emploi insertion 06 basé sur le "retour à l'emploi" et le "contrôle des allocataires". Autrement dit, rien ne vaut la carotte et le bâton pour le président du Conseil départemental...

- **APRÈS L'HEURE...** : L'autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) a rendu public son rapport annuel sur la qualité de service. Dont il ressort une dégradation de la ponctualité des vols et des trains. En cause : les aléas climatiques, mais aussi les grèves.

GUIDE-06 : CONFÉRENCE SUR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

L'association GUIDE 06 propose une conférence sur le thème "la gouvernance de l'entreprise en difficulté". Donner à sa société un maximum de chances de survie, éviter la défaillance économique, ne pas être pris au dépourvu lors des passages difficiles seront débattus le vendredi 14 avril à la faculté de Droit et de Science Politique de Nice (17h30). Elle sera animée par Pierre-Michel Le Corre, directeur du M2 Droit des entreprises en difficulté; Maître Gilles Gauthier, administrateur judiciaire; Jean-Marcel Giuliani, président du Tribunal de Commerce de Nice; Julien Pronier, vice procureur de la République et par Irina Parachkevova, directrice du M2 juriste d'affaires.

NICE : MÉTIERS DE LA COM'

Lundi 10 avril, de 15h à 19h30, les étudiants du Master CCOSII organisent un forum sur le campus de Saint Jean d'Angély pour promouvoir leur formation et les métiers de leur parcours.

OPÉRATION SÉDUCTION POUR LE BTP 06



À la découverte du BTP, les élèves BEP du CFB d'Antibes sur le chantier Dumez à Nice Ouest.

La Fédération du BTP-06 ouvre les coulisses de ses métiers aux jeunes en leur proposant deux journées pendant lesquelles ils pourront visiter des chantiers en cours pour découvrir les op-

portunités professionnelles qui s'offrent à eux. Elles sont d'ailleurs nombreuses, puisque tous les postes ne sont pas pourvus, en particulier dans les secteurs demandant une grande techni-

cité. Cette opération est menée en partenariat avec l'Inspection Académique et le Rectorat. Elle permettra d'accueillir près de trois cents scolaires sur huit chantiers.

>> MARCHÉS PUBLICS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

Eze : 229 634 € pour la voirie, un parking souterrain et le réaménagement de la place

La commune a prévu la réalisation des travaux d'aménagement d'entretien et d'aménagement de sécurité sur la voirie suivants :

- aménagement de la voie d'accès à l'école primaire André Gianton avec mise en sécurité des piétons: sécurisation du cheminement

piéton et renforcement de la signalisation horizontale et verticale (5 634 € TTC) ;

- chemin de la Tella (partie haute): réfection de la chaussée pleine largeur à partir du n°579, soit 150 ml. (38 000 € TTC) ;
- sécurisation de la Route de la

Revère : réfections partielles de chaussée, reprises grilles, mise en place de glissières de sécurité (80 000 € TTC) ;

- génie civil (massifs béton) et génie électrique (mâts et candélabres) (66 000 € TTC) ;
- diverses opérations d'entretien

courant (40 000 € TTC)

Un parking souterrain va être construit place du Général De Gaulle. La commune souhaite profiter de ce chantier pour procéder au réaménagement de la place.

C'est la Métropole Nice Côte d'Azur qui va assurer la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement.

La commune prendra en charge les investissements suivants :

- les espaces verts aménagés sur la place du Général De Gaulle (50 000 euros TTC),

- le parking pour cars de tourisme aménagé sur la place contiguë dénommée Place François de May (180 000 euros TTC),

- les commerces construits sur la place du Général De Gaulle (500 000 euros TTC)

La Métropole financera les travaux relevant de la voirie (pour un montant estimé à 516 000 euros TTC).



La commune d'Eze va investir pour renforcer la sécurité de la voirie.

Conseil municipal du 1er mars 2017

SAINT ETIENNE DE TINÉE Aménagement du parking

La commune va procéder à l'aménagement du parking inférieur de Chastellares.

Une maison de santé pluriprofessionnelle

Une maison de santé pluriprofessionnelle va être construite.

Rénovation des lavoirs

La commune va consacrer 27 714 € HT pour la rénovation du lavoir du Ténibres et 7 696 € HT pour le lavoir de Saint Roch.

98 600 € pour une piste forestière

La commune prévoit la création d'une piste forestière sur le site de Balme Obscure. Un investissement estimé à 98 600 € HT.

Un projet de construction immobilière

Un projet de construction immobilière dénommé "Le Monde des Neiges", à Auron, a été présenté par Mr Anciaux. Il comprendra notamment 50 places de parking,

Travaux de toiture pour la résidence HLM

La résidence HLM Les Peupliers va bénéficier de travaux de réfection de la toiture. Des travaux estimés à 95 000 € HT.

Décisions, Conseil municipal du 10 mars 2017

LA CROIX SUR ROUDOULE 265 657 € pour des travaux de rénovation de l'ancienne école

Des travaux de rénovation de l'ancienne école de Léouvé vont être entrepris.

Un projet de 265 657 € HT, dont 190 293 € pour la rénovation générale du bâtiment et 75 264 pour l'aménagement de deux appartements dans l'ancienne école. C'est la Communauté de communes Alpes Côte d'Azur qui va assurer la maîtrise d'ouvrage de ce chantier.

Conseil communautaire de la Communauté de communes Alpes Côte d'Azur, 25 février 2017

CASTILLON Un programme immobilier

La société Beta Gestion va déposer un permis de construire en vue de réaliser un programme immobilier à proximité immédiate du village.

Conseil municipal du 24 février 2017

ROURE 1,148 M€ pour la rénovation du refuge communal

La commune va procéder à des travaux de rénovation du refuge communal de Longon, situé sur le GR5. Le bureau d'étude EG (espace Gaïa) a mené une étude de faisabilité et de pré-programmation, comprenant notamment la création de vestiaires et de sanitaires.

Un investissement estimé à 1,148 M€ HT.

La mairie va chercher un bureau d'étude pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet.

Conseil municipal du 5 mars 2017

PUGET-THÉNIERS 189 712 € pour l'équipement numérique des écoles

La Communauté de communes Alpes Côte d'Azur a prévu d'équiper tous les établissements scolaires de tableaux interactifs, d'ordinateurs portables et de tablettes numériques. Le budget prévisionnel est estimé à 189 712 € HT.

Conseil communautaire, 25 février 2017

FONTAN 42 999 € pour des travaux de réfection de route

La commune va réaliser des travaux de réfection de la route menant à la piste de la Céva, quartier La Coletta, au Hameau de Berghé inférieur. Un investissement de 42 999 € HT.

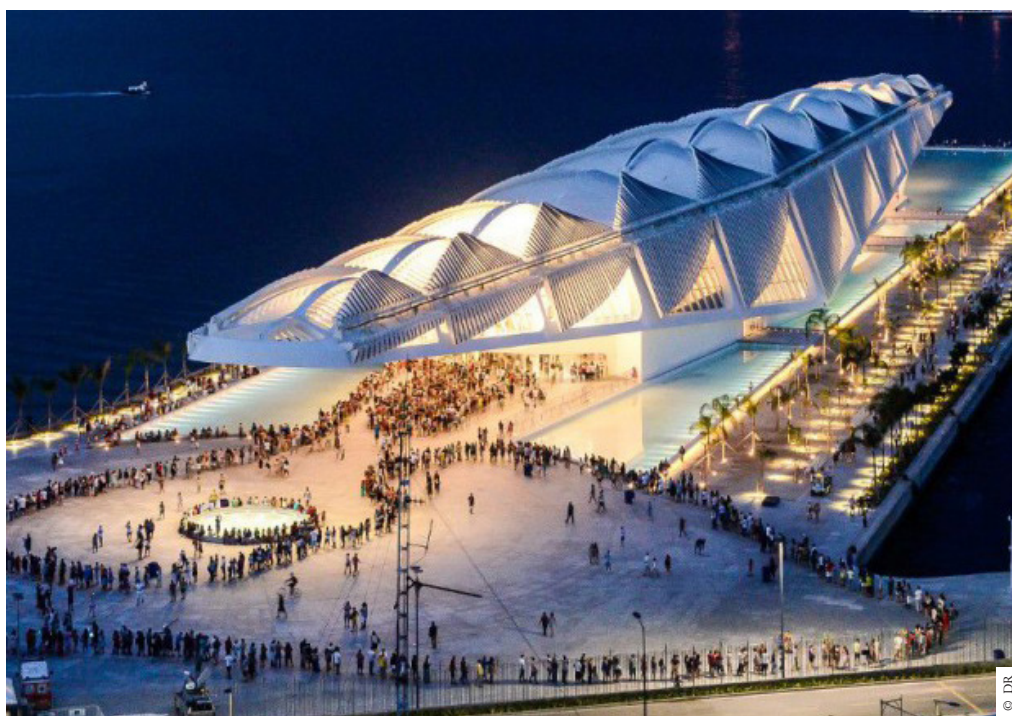
Conseil municipal du 3 mars 2017

IMMOBILIER : ANTICIPER LES ENJEUX SOCIÉTAUX DE DEMAIN ET BÂTIR DES VILLES CONNECTÉES

Rebondissant sur l'instabilité géopolitique qui impacte l'économie et l'industrie immobilière mondiale, la 28^{ème} édition du MIPIM a invité 25 000 professionnels et institutionnels internationaux dont 5 000 investisseurs, à plancher sur un "New Deal Real Estate" au Palais des Festival de Cannes. L'objectif prioritaire ? Mener une réflexion prospective et constructive pour anticiper les enjeux sociétaux de demain et bâtir des cités à la fois connectées, intelligentes, durables et collaboratives...

Le changement, c'est maintenant

L'industrie immobilière se voit confrontée à plusieurs problématiques. Selon l'ONU, 54% de la population mondiale vit actuellement en zone urbaine, et d'ici 2050, ce chiffre devrait atteindre 66%. Les ressources naturelles non renouvelables et surexploitées s'épuisent, l'insécurité s'accroît et les pays subissent des changements politiques brutaux que leurs gouvernances ne parviennent ni à anticiper ni à maîtriser (Brexit, élections américaines, attentats, vagues de migrants, conflits armés). Au cœur du système, une révolution digitale qui poursuit son déploiement accéléré dans tous les secteurs à l'échelle des mégapoles,



Le "Musée de demain" de Rio a remporté le Mipim Award du meilleur projet écologique.

connectant hommes, bâti et objets en temps réel.

Comment dès lors pour l'industrie immobilière, concilier des flux migratoires urbains croissants, une augmentation de 40 % de la demande énergétique dans le monde et la nécessité de concevoir des logements sains,

connectés, confortables et écoresponsables ?

Le défi est de taille et les différents acteurs participant au MIPIM ont rivalisé d'imagination pour tenter de résoudre l'équation lors de conférences, masterclass ou sessions créatives, multipliant scénarios prédictifs ambitieux

et retours d'expériences. Plus de 60 entreprises dont les finalistes de la MIPIM Startup Compétition ont de leur côté proposé des solutions originales au sein d'un espace de 1 500 m², entièrement dédié à l'innovation, aux technologies disruptives et à la connectivité. **Dominique RUFFAT**

HORIZON 2050 : DES SMART CITIES COLLABORATIVES



Nice Meridia préfigure les bâtiments "intelligents".

Pour Carlo Ratti, architecte italien, directeur du MIT Senseable City Lab, la ville est un organisme vivant, intuitif et sensible qui évolue en fonction des besoins et des attentes de ses usagers qu'elle transforme en véritables acteurs du changement. La révolution digitale a bouleversé les modes de vie et de travail des citoyens au sein des Villes, de façon durable. "Aujourd'hui, nous pouvons travailler n'importe où dès lors que nous pouvons accéder au Wifi. Les bureaux sont devenus ouverts, partagés, nomades et modulables". Pour désengorger les trafics des villes, Bruno Bonnell, président de Robolution Capital et adepte de robotique, prône l'usage démultiplié de véhicules autonomes favorisant en toute sécurité conduite automatisée et copartage.

"La ville connectée doit intégrer la coopération citoyenne, la mutualisation des ressources dans une logique d'économie circulaire pour un mieux vivre ensemble à l'image du projet que nous réalisons actuellement avec l'écoquartier mixte de 200 000 m² à Marseille au cœur de l'îlot XXL" confirme Emmanuel Desmaizères, Directeur général Urbanera.

Le financement aussi

Les investisseurs aussi se mettent à l'heure du numérique pour financer ces projets. Après avoir financé plus de 70 projets immobiliers depuis 2014, permettant la construction de plus de 2 500 logements dans l'Hexagone, la première plateforme d'equity crowdfunding, Anaxago, poursuit son développement et annonce l'ouverture d'une antenne locale à Marseille. **D.R.**


ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reçues jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

171664

**SOCIÉTÉ CHATEAU DE LA CONSTAN-
CE S.A.** au Capital de 73 175,53 €uros
92/94, avenue du Dr Maurice Donat, 06800
CAGNES SUR MER. RCS ANTIBES 301 030
938. **CHANGEMENT DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES:** Aux termes d'un Pv de
l'AGO du 03/04/17 et suite à la démission
du Cabinet GFE et de Mr François TALON,
nos Commissaires aux Comptes, respecti-
vement Titulaire et Suppléant, les Action-
naires ont décidé de nommer, aux fonctions
de Commissaire aux Comptes Titulaire la
Société Ac Audit & Expertise, sise 1 Bd Paul
Montel, 06200 NICE, et aux fonctions de
Commissaire aux Comptes Suppléant, la
SARL LOUISE CONSEIL 31 Av Auguste
Renoir, 06800 CAGNES SUR MER, avec ef-
fet immédiat. Ces mandats s'achèveront lors
de l'AG statuant sur l'exercice clôturé au
31/12/16. Mention sera faite au RCS d'AN-
TIBES. **Pour avis. Le Président.**

 **171553**
**Notaires Jean LETOUBLON
Mireille CAGNOLI
François PAUL
François TRUFFIER**
Notaires Associés

Un Avis a été publié conformément en ap-
plication des Articles L. 331-19 et suivants
du Code Forestier au profit des propriétaires
des parcelles boisées contiguës aux biens
ci-après désignés et tels qu'ils sont désignés
sur les documents cadastraux, ont été in-
formés de la vente des biens suivants : Un
terrain sis à 06550 LA ROQUETTE -SUR-
SIAGNE, Lieudit Coudouren et Mouyssonar,
cadastrées, savoir :

Section N° Lieudit Surface
AM 48 COUDOURON 00 ha 6 a 40 ca
AN3 MOUYSSARON 00 ha 48 a 86 ca
AN4 MOUYSSARON 00 ha 2 a 26 ca
Total surface : 00 ha 57 a 52 ca

La vente aurait du avoir lieu moyennant le
prix principal de DEUX CENT TRENTE MIL-
LE EUROS (230 000,00 €uros), payable
comptant le jour de la signature de l'acte au-
tentique. Les frais afférents à cet acte
étaient évalués à la somme de DIX-SEPT
MILLE CINQ CENTS EUROS (17 500,00
€uros), en ce non compris les frais de prêt
éventuel. Par le présent avis, **le VENDEUR
renonce à vendre les biens ci-dessus dé-
signés.** Ce droit de préférence n'est plus
opposable au vendeur. **Pour avis.**

171517

AVIS

Le 18.03.2017, l'AGE de SCI CONUCO,
Sci capital 900 €uros, 166 av de la Mer
06700 SAINT LAURENT DU VAR, 478 080
740 RCS ANTIBES, transfère le siège au do-
micile du Gérant Michel CONUCO 328 r de
la Savane Terre de Haut 97137 GUADELOU-
PE. RAD ANTIBES immat POINTE À PITRE.

171665

Suivant Acte SSP des 31/03/2017 et
04/04/2017, enregistré au Pôle Enregistre-
ment de CANNES le 04/04/2017 Bord.
2017/151 Case N°4, La Société "LARA-
JEMA", SARL au capital de 1.000 €uros
dont le siège social est à CANNES (06400)
- 28, Boulevard Jean Hibert - Le Rocamare,
513.154.377. RCS CANNES, a cédé à : La
Société "O'CAFÉ", SARL au capital de 5.000
€uros dont le siège social est à GIF-SUR-
YVETTE (91190) - 11, Place du Marché Neuf
- Centre Commercial LES ARCADES - CHE-
VRY 2, 502.641.434. RCS EVRY, un fonds
de commerce de : SNACK-BAR, VENTE DE
BONBONS, CRÊPERIE, VENTE DE GLACES
ET CRÈMES GLACEES sis à CANNES
(06400) - 28, Boulevard Jean Hibert - Le Ro-
camare, connu sous l'enseigne "CESAR
CAFFÉ" moyennant le prix de 100.000
€uros. L'entrée en jouissance a été fixée au
04/04/2017. Les oppositions, s'il y a lieu, se-
ront reçues dans les 10 jours de la publica-
tion au BODACC, pour la validité au fonds
et pour la correspondance au Cabinet de
Maître Francis ARMAND, Avocat, 29 Rue
François 1er (75008) PARIS. **Pour avis.**

171551

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte Sous Seing Privé en date du
30 mars 2017, à NICE, il a été constitué une
Société présentant les caractéristiques sui-
vantes : **Dénomination:** NICOISE DE PRES-
SING. **Forme:** Société par Actions Simplifiée.
Siège social: c/o HERMETYS, 34 rue Giof-
frédo, 06000 NICE. **Objet :** Exploitation de
tous commerces de teinturerie, pressing,
blanchisserie. **Durée de la société:** 99 an-
nées à compter de son immatriculation au
RCS. **Capital social fixe:** 15 000 €uros di-
visé en 15 000 actions de UN €uros chacu-
ne, réparties entre les Actionnaires propor-
tionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément: AGRE-
MENT TOUTES CESSIONS, **Admission aux
Assemblées Générales et exercice du
droit de vote :** Dans les conditions statu-
taires et légales. **Ont été nommés:** Prési-
dent: SOCIÉTÉ NICOISE D'INVESTISSE-
MENT - RCS NICE B 828 626 861 - c/o
HERMETYS - 34 RUE GIOFFREDO, 06000
NICE représentée par son Président M. Oli-
vier LEMOINE, 41 Rue Jean Jaures, 92300
LEVALLOIS-PERRET. La Société sera im-
matriculée au Registre du Commerce et des
Sociétés de NICE. **Pour avis.**

171550

**TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT PO-
LYVALENT SARL** au capital de 7000 €uros
60 Avenue Saint Barthélémy, 06100 NICE
RCS NICE 493 561 955. Par AGE du
17/03/2017, il a été décidé d'étendre l'objet
social à : Installation de télésurveillance, in-
stallation de climatisation, installation de stand
de tir électronique. Validation: RCS NICE.

171667

Par ASSP du 30/03/17, constitution d'une
SARL **dénommée:** C2P **Capital:** 100 €uros
Siège: 112 Allée des Palmiers, Le Val d'Azur,
06270 VILLENEUVE LOUBET **Objet:** L'ac-
quisition par voie d'achat ou d'apport, la pro-
priété, la mise en valeur, la transformation,
l'aménagement, l'administration et la location
de tous biens et droits immobiliers, de tous
biens et droits pouvant constituer l'acces-
soire, l'annexe ou le complément des biens
et droits immobiliers en question et ce soit
au moyen de ses capitaux propres soit au
moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de
l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel,
de toutes garanties à des opérations
conformes au présent objet et susceptibles
d'en favoriser le développement, la vente de
tout ou partie du patrimoine dans le cadre
de sa gestion et généralement, toutes opé-
rations industrielles, commerciales et finan-
cières, mobilières et immobilières pouvant
se rattacher directement ou indirectement à
l'objet social et à tous objets similaires ou
connexes pouvant favoriser son extension
ou son développement. **Gérant:** Mme Char-
lotte POINAT, 112 all. des Palmiers, 06270
VILLENEUVE LOUBET **Durée:** 99 ans. **Im-
matriculation:** RCS ANTIBES.

171514

Aux termes d'un Acte SSP à AURIBEAU
SUR SIAGNE en date du 24 Mars 2017 a été
constituée une SAS ayant les caractéris-
tiques suivantes. **Dénomination sociale :**
« AZUREXPERTISES ». **Capital:** 1.000
€uros. **Siège:** 1940 Route de Saint Jacques
06810 AURIBEAU SUR SIAGNE. **Objet :** Ex-
pertise valeur vénale biens immobiliers, ex-
pertise traitement humidité. **Durée :** 99 an-
nées. **Admission aux assemblées et droit
de vote :** Tout Associé a le droit d'assister
aux Assemblées et de participer aux délibé-
rations. **Transmission des actions:** Les ac-
tions de la Société ne peuvent être cédées
qu'après agrément préalable donné par dé-
cision collective adoptée à la majorité des
Associés présents ou représentés. **Prési-
dent :** M. BLIN Martial - 1940 Route de Saint
Jacques 06810 AURIBEAU SUR SIAGNE.
Immatriculation : RCS GRASSE

171515

Est révisé à compter du 2 Janvier 2017, le
contrat de Gérance qui avait été consenti au
profit de la SAS SODI SUD, ayant son siège
social à BRON (69500) 6 rue du 35ème Ré-
giment d'Aviation, par la SAS EFR France,
au capital de 171.940.000 €uros, ayant son
siège social Immeuble Le Cervier B - 12 ave-
nue des Béguines - Cergy Saint Christophe
95806 CERGY PONTOISE Cedex, immatri-
culée 439 793 811 RCS PONTOISE, concer-
nant le fonds de commerce de station-ser-
vice sis et exploité à NICE (06000) 123 bou-
levard Gambetta, dont elle est propriétaire
ou exerce la jouissance.

Ce contrat de Gérance avait fait l'objet
d'un acte SSP en date du 1er Juin 2016.

171420

CAISSE DE CREDIT MUTUEL MENTON

Les Sociétaires sont conviés à l'Assemblée
Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus
qui est convoquée par le Conseil d'Adminis-
tration à la date suivante :

Le 27 avril 2017 à 18h00

Casino Barrière - bis, 2 avenue Félix Faure
06500 MENTON

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée,
constitution du bureau.
2. Compte rendu d'activité.
3. Présentation du bilan et du compte de
résultat.
4. Rapport du Conseil de Surveillance et
certification des comptes.
5. Approbation du bilan et du compte de
résultat. Affectation du résultat.
6. Résolutions, quitus et décharge au
Conseil d'Administration.
7. Constatation de la variation du capital
de la Caisse.
8. Elections au Conseil d'Administration.
3 sièges sont à pourvoir*.
9. Elections au Conseil de Surveillance. 1
siège est à pourvoir*.
10. Clôture de l'Assemblée Générale.

La Présidente du Conseil d'Administra- tion

*Les candidatures sont à adresser au siège
de la Caisse 8 jours au moins avant la date
de l'Assemblée Générale.

171519

SARL SAHM PLOMBERIE au capital de 6 000 €uros en liquidation 27 bd de l'Ariane 06300 NICE RCS NICE : 539 731 083

Par une délibération des Associés en date
du 31/12/2016, les Associés, après avoir en-
tendu le rapport du Liquidateur ont approuvé
les comptes de liquidation, donné quitus au
Liquidateur, pris acte de sa démission et
prononcé la clôture des opérations de liqui-
dation le même jour. Les comptes de liqui-
dation seront déposés au Greffe du Tribunal
de Commerce de NICE. **Pour avis.**

171666

O'CAFÉ

SARL au capital de 5.000 €uros
**Siège social: 11, Place du Marché Neuf
CHEVRY 2 (91190) GIF-SUR-YVETTE
502.641.434 RCS EVRY**

Par AGE du 27/03/2017, le siège social a
été transféré au 28, Boulevard Jean Hibert
- Le Rocamare (06400) CANNES, à effet du
01/04/2017. Les Statuts ont été modifiés en
conséquence. **Gérant:** M. Grégory BESAN-
GER demeurant 236, Chemin de Carel - Do-
maine de Siagne (06810) AURIBEAU-SUR-
SIAGNE. La Société sera immatriculée au
RCS de CANNES.

171600

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte Sous Seing Privé en date du 30 Mars 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MVK International **Nom commercial** : Makavelli **FORME** : Société par actions simplifiée **CAPITAL** : 5 000 €uros **SIÈGE** : 1188 Rue Antoine Peglion, 06 190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN. **OBJET** : L'importation et l'exportation de chaussures et de tous accessoires se rattachant directement ou indirectement à cette activité; la Commercialisation de chaussures. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. **DURÉE** : 99 ans **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT DES CÉSSIONS : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre Associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des Associés statuant à la majorité des voix des Associés disposant du droit de vote. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président de la Société et indiquant le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de la cession, les noms, prénoms, adresse, nationalité de l'acquéreur ou s'il s'agit d'une personne morale, son l'identification complète (dénomination, siège social, numéro RCS, montant et répartition du capital, identité de ses dirigeants sociaux). Cette demande d'agrément est transmise par le Président aux Associés. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées. En cas d'agrément, l'Associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions doit être réalisé au plus tard dans les 15 jours de la décision d'agrément : A défaut de réalisation du transfert dans ce délai, l'agrément serait frappé de caducité. **PRESIDENT** : Mr MACAVEI Claudiu-Adrian demeurant 1188 Rue Antoine Peglion, 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN, né le 08 Mars 1991 à ORADEA ROUMANIE. **DIRECTEUR GÉNÉRAL** : Mme JURCSIK Vierka-Ludmila demeurant 1188 Rue Antoine Peglion, 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN, née le 20 Novembre 1991 à ORADEA ROUMANIE. **Immatriculation** : Au RCS de NICE.

171579

Suivant PV des décisions du 02/03/2017, l'Associé unique de la Société CYBERCITE MEDITERRANNEE, SASU au capital de 4.590 €uros, Siège social 950 Avenue Roumanille, Immeuble E Golf Park Iroko 1 - 06410 BIOT, 524.321.145 RCS ANTIBES, a décidé de mettre fin par anticipation au mandat de Monsieur Julien KLAINE, en qualité de Directeur Général à compter du 31/03/2017. Dépôt légal au RCS d'ANTIBES.

171521

Maître Stéphane IMBERT

Avocat au Barreau de NICE - 19 rue de la Préfecture - 06300 NICE - Tél : 04 93 85 63 89 - scpimbertperret@avocatsnet.com

&

Maître Renaud ESSNER

Avocat au Barreau de GRASSE - « Le Saint Christophe » - 3, rue de Bône - 06400 CANNES - essner-avocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - LOT UNIQUE

Sise à SAINT CÉZAIRE SUR SIAGNE (AM) 856 Chemin du Puits d'Eimar, lieudit La Combe de Gari

UNE PROPRIÉTÉ
Comprenant **UNE MAISON, UN GARAGE, UN ABRI VOITURE, UN JARDIN**

ADJUDICATION LE JEUDI 11 MAI 2017 À 9 HEURES, À L'AUDIENCE DU JUGE DE L'EXÉCUTION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE, PALAIS DE JUSTICE, 37, AVENUE PIERRE SÉMARD. LE MINISTÈRE D'UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE GRASSE EST OBLIGATOIRE POUR ENCHÉRIR.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION - DESCRIPTION

Une Propriété sise à SAINT CÉZAIRE SUR SIAGNE (AM) 856 Chemin du Puits d'Eimar, lieudit La Combe de Gari, comprenant :

- Une maison de 131,94 m2 à usage d'habitation élevée d'un niveau sur cave et rez-de-chaussée
- Un garage
- Un abri voiture
- Terrain en nature de jardin

Le tout cadastré section A n° 356 pour 75 a 60 ca et A n° 357 pour 19 a 50 ca.

La propriété est libre de toute occupation et location.

NOM & QUALITÉ DES PARTIES - PROCÉDURE

Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, chargé du Domaine, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Monsieur Paul Lopatin RIISAGER, décédé le 25 janvier 2015 à NICE.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 6 décembre 2016, autorisant la vente aux enchères publiques, en la forme prescrite au titre de la vente des biens de mineurs, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de GRASSE, par le ministère de Maître Renaud ESSNER, Avocat.

MISE À PRIX

Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS

ci..... 480 000 €

SUSCEPTIBLE DE BAISSE DU QUART EN CAS D'ENCHÈRES DÉSERTES

PAIEMENT DU PRIX

L'Adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque, à l'ordre du Trésor Public, entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes dès l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère (10 jours à compter de la date de l'adjudication) et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours. Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts. La présente clause annule et remplace purement et simplement l'Article 15 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

CONSIGNATION

Les éventuels Adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'Avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du

montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

FRAIS DE MAINLEVÉE

Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'Adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

FRAIS DE POURSUITES DE VENTE

L'Adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, Avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

VISITES

Samedi 29 avril 2017 de 10h00 à 12h00
Samedi 6 mai 2017 de 14h30 à 16h30

Fait et rédigé à GRASSE par Maître Renaud ESSNER, Avocat.

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de GRASSE et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Renaud ESSNER et au Greffe.



Lot visible sur notre site internet à l'adresse suivante : encheres.petitesaffiches.fr ou en flashant ce code

 **Ventes aux ENCHÈRES**
encheres.petites-affiches.fr

OUTILS DE VENTES AUX ENCHÈRES, informations & géolocalisations des ventes en cours et à venir

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

171603

Par Acte Authentique de Maître Geneviève SICCARDI le 11 février 2014 a été constatée la modification des statuts de la Société dénommée "NOVA RADIOLOGIE", Société civile immobilière dont le Siège social est à ANTIBES (06600), 12 chemin des Lits Militaires, et immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le numéro 535 320 691.

ARTICLE 7- Capital social Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLE DEUX CENTS EUROS (4.200 €uros), il est divisé en QUATRE CENT VINGT (420) parts sociales de DIX €uros (10 €uros) chacune de nominal, attribués aux Associés en représentation de leur apport respectif, savoir: Monsieur Jean-Pierre BOYER à concurrence de 60 parts; Madame Vannina FROMENT à concurrence de 60 parts; Monsieur Jean-Jacques MANZINO à concurrence de 60 parts; Monsieur Olivier KASRIEL à concurrence de 60 parts; Monsieur Gilles ROUSTAN à concurrence de 60 parts; Monsieur Xavier RAIBAUT à concurrence de 60 parts; Madame Nathalie AZULAY à concurrence de 60 parts. Soit au total 420 parts.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLE DEUX CENTS EUROS (4.200 €uros), il est divisé en QUATRE CENT VINGT (420) parts sociales de DIX €uros (10 €uros) chacune de nominal, attribués aux associés en représentation de leur apport respectif, savoir: Monsieur Jean-Pierre BOYER à concurrence de 60 parts; Madame Vannina FROMENT à concurrence de 60 parts; Monsieur Jean-Jacques MANZINO à concurrence de 60 parts; Monsieur Olivier KASRIEL à concurrence de 60 parts; Madame Véronique BLOT à concurrence de 60 parts; Monsieur Xavier RAIBAUT à concurrence de 60 parts; Madame Nathalie AZULAY, à concurrence de 60 parts. Soit au total 420 parts.

ARTICLE 17- Gérance

Ancienne mention :

2- Les premiers Co-Gérants de la Société, pour une durée indéterminée sont : Monsieur Jean-Pierre BOYER; Madame Vannina FROMENT- LEONETTI; Monsieur Jean-Jacques MANZINO; Monsieur Olivier KASRIEL ; Monsieur Gilles ROUSTAN; Monsieur Xavier RAIBAUT; Madame Nathalie AZULAY-JOUVE.

Nouvelle mention :

2- Les Co-Gérants de la Société, pour une durée indéterminée sont : Monsieur Jean-Pierre BOYER ; Madame Vannina FROMENT- LEONETTI ; Monsieur Jean-Jacques MANZINO ; Monsieur Olivier KASRIEL ; Madame Véronique BLOT; Monsieur Xavier RAIBAUT; Madame Nathalie AZULAY-JOUVE.

171577

PHOENIX

SAS au capital de 15 000 €uros
47 Avenue Thiers, 06000 NICE
RCS NICE n° 511 496 846

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 20/02/2017, prenant effet le 20/02/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Place Maseña, c/o ADCM Secrétariat, 06000 NICE.

Validation: RCS NICE.

171621

BONNET & ARISTOTE AVOCATS

Droit Fiscal et Droit des Sociétés
8, Avenue du 8 mai 1945
(64116) BAYONNE CEDEX
8, rue Faraday
(64140) BILLERE

« NICE ARTE »

Société civile de Construction Vente
au capital social de 1.000 €uros
Siège social : « Le Louvre »,
13 rue Alphonse Karr – 06000 NICE

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte Sous Seing Privé en date à NICE, le 29 Mars 2017, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques principales suivantes :

DENOMINATION : « NICE ARTE »

FORME : Société Civile de Construction Vente

CAPITAL SOCIAL : 1.000 € formé par des apports en numéraire et représenté par 100 parts sociales de 10 € chacune, numérotées de 1 à 100

SIEGE SOCIAL : « Le Louvre », 13 rue Alphonse Karr – 06000 NICE

OBJET SOCIAL : L'acquisition d'une ou plusieurs parcelles de terrain ; la construction sur ce terrain d'un ou plusieurs ensembles immobiliers destinés à usage principal d'habitation ou professionnel ; la vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement, accessoirement la location desdits immeubles

DUREE DE LA SOCIETE : 10 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE

GERANCE : SAGEC MEDITERRANEE, SAS au capital social de 100.000 €, dont le siège social est à NICE (06000), « Le Louvre » 13 rue Alphonse Karr, immatriculée au RCS NICE sous le numéro 340 747 146 et dont le Président est M. Jean Christophe PARPAITE, domicilié à cette même adresse

EXERCICE SOCIAL : Correspondant à l'année civile

CESSION DE PARTS SOCIALES : Pour toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit,

- Libre entre Associés
- Dans les autres cas agrément préalable de la collectivité des Associés donné par décision extraordinaire

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE

Pour avis, la Gérance.

171606

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SAS

Suivant acte SSP en date du 31/03/17, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes : **FORME :** SAS **DENOMINATION SOCIALE :** PTP PROPERTY DEVELOPMENTS **CAPITAL :** 2500 €uros **SIEGE SOCIAL :** C/O EXAFID, Immeuble EDEN PARK, 29 Avenue Carnot – 06500 MENTON **OBJET SOCIAL :** Toute activité de marchand de biens mobiliers et immobiliers **PRESIDENT + ADRESSE :** Mr ZADEIKA Paulius, Lauksargio 12, Vilnius, LT – 10105 LITUANIE **DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. **IMMATRICULATION :** Au RCS de NICE. **Pour Avis.**

171623

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 10/31 - Par jugement en date du 3 Avril 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé: - La clôture des opérations de Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif de **Madame Anne, Françoise, Marie Gabrielle JOIRE** - Architecte - 34 Avenue Raymond Comboul- 06000 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 3 Avril 2017 P/Le Greffier en Chef.**

171625

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 14/50 - Par jugement en date du 3 Avril 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé: - La clôture des opérations de Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actif de **L'Association GROUPEMENT ASSOCIATIF INSERTION ESPACES VERTS** - 7 Chemin du Plan - 06730 ST ANDRE DE LA ROCHE. **Pour extrait conforme, NICE, le 3 Avril 2017 P/Le Greffier en Chef.**

171630

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 16/21 - Par jugement en date du 3 Avril 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a ordonné: - La prolongation exceptionnelle de la période d'observation pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 25 septembre 2017 dans la procédure de Redressement Judiciaire ouverte au nom de **Mme Gaëlle VILLARD** - Infirmière - 61 bis Avenue Corniche Fleurie - 06200 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 3 Avril 2017 P/Le Greffier en Chef.**

171624

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 11/59 - Par jugement en date du 3 Avril 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé: - La clôture des opérations de Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actif de **Maître Francisco DE LA TORRE FAZIO** - Avocat - 455 Promenade des Anglais - 06000 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 3 Avril 2017 P/Le Greffier en Chef.**

171618

Suivant AGE du 24/03/2017 de la Société LA MARIE MORGANE, SAS au capital de 7.622,45 €, dont le siège social est à ANTIBES (06600), 538 Chemin des Hautes Bréguères, 423.422.898 RCS ANTIBES, la collectivité des Associés a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social au 23 rue de la Charité à LYON 2^{ème} (69002). Les statuts ont été modifiés en conséquence. La Société sera radiée du RCS d'ANTIBES et immatriculée au RCS de LYON.

171626

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 11/42 - Par jugement en date du 3 Avril 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé: - La clôture des opérations de Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actif de **L'Association ACTORS TRAINING** - 19 Avenue des Orangers - 06000 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 3 Avril 2017 P/Le Greffier en Chef.**

171627

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 10/31 - Par jugement en date du 3 Avril 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé: - La clôture des opérations de Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actif de **Monsieur YMAIN Gérard** - Kinésithérapeute - 16 bis Avenue Borriglienne - 06000 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 3 Avril 2017 P/Le Greffier en Chef.**

171628

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 11/16 - Par jugement en date du 3 Avril 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé: - La clôture des opérations de Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actif de **Mme Agnès CRASSOULIS** - Masseur kinésithérapeute - 1 Place Alexandre Médecin - 06000 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 3 Avril 2017 P/Le Greffier en Chef.**

171632

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 15/42 - Par jugement en date du 3 Avril 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a : - Mis fin à la période d'observation; Arrêté le Plan de Redressement de **Monsieur Jean-Luc ASTIC** - Activités d'architecture - 146 bis rue de France - 06000 NICE - sur une durée de 6 ans ; Désigné la SCP TADDEI-FUNEL représentée par Maître Jean-Patrick FUNEL en qualité de commissaire à l'exécution du plan; Maintenu la SCP TADDEI-FUNEL représentée par Maître Jean-Patrick FUNEL en qualité de représentant des créanciers jusqu'à la fin de la procédure de vérification des créances. **Pour extrait conforme, NICE, le 3 Avril 2017 P/Le Greffier en Chef.**

171617

Le 06/03/17, l'Associé unique de JMG, EURL au capital de 500.000 €, siège 1757 avenue Pierre et Marie Curie - ZI ST LAURENT DU VAR - 06700 ST LAURENT DU VAR, immatriculée 481 245 116 RCS ANTIBES, a décidé de nommer Co-Gérant, M. Gérard GUILLON demeurant Villa la Chouette - 123, cours de l'Hermitage N°71 - 06610 LA GAUDE à compter du 01/04/17.

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

171570



AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. Laurent GELLE LACROIX - Directeur Général - pour le compte de la Région PACA - 29 Bd Charles Nedelec, 13331 Marseille - Cedex 03

Référence acheteur : 98DATXXA

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'ensemble du site au lycée PIERRE ET MARIE CURIE à MENTON (06)

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui

Lot N° 1 - Gros oeuvre - Maçonnerie - VRD

Lot N° 2 - Peinture - Signalétique - Faux plafonds - Sols

Lot N° 3 - Menuiseries intérieures bois

Lot N° 4 - Serrurerie - Menuiseries extérieures alu

Lot N° 5 - Electricité

Lot N° 6 - Plomberie

Lot N° 7 - Ascenseur

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique de l'offre

40% Prix des prestations

Remise des offres : 11/05/17 à 17h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/03/2017

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://achat.regionpaca.fr>

171569



AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. Laurent GELLE LACROIX - Directeur Général - pour le compte de la Région PACA - 29 Bd Charles Nedelec, 13331 MARSEILLE - Cedex 03

Référence acheteur : 98EATXXA

L'avis implique un Marché Public

Objet : Travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'ensemble du site au lycée PAUL VALERY à MENTON (06)

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui

Lot N° 1 - Gros oeuvre - Maçonnerie - VRD

Lot N° 2 - Peinture - Signalétique - Faux plafonds - Sols

Lot N° 3 - Menuiseries intérieures bois

Lot N° 4 - Serrurerie - Menuiseries extérieures alu

Lot N° 5 - Electricité

Lot N° 6 - Plomberie

Lot N° 7 - Ascenseur

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Délai d'exécution

40% Prix des prestations

Remise des offres : 03/05/17 à 17h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/03/2017

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://achat.regionpaca.fr>

171607



AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVIS COMPLEMENTAIRE DE MARCHÉ
MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**Pouvoir adjudicateur :**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

AREA Provence-Alpes-Côte d'Azur
Société Publique Locale d'Aménagement
M Le Directeur Général de l'AREA,
29 boulevard Charles Nédélec CS 90250
13331 MARSEILLE Cedex 03

Affaire suivie par :

Frédéric VUKIC - Tél : +33 491 143 600

Objet du marché : Marché d'études et assistance technique du projet Européen IMPULSE (FEDER).

Description succincte du marché : Mission d'études pour la constitution d'une base de données techniques de 70 à 90 bâtiments sur la ville de CANNES, d'une typologie ainsi que d'une collecte de données détaillées pour une douzaine de bâtiments caractéristiques, analyses, préconisations de travaux, suivi de la mise en oeuvre d'un bouquet de travaux de 30 000 €(s) (rénovation mineure). Mission réalisé dans le cadre du projet Européen IMPULSE retenu dans le programme MED, subventionnée par l'Europe à 85%. Marché unique ordinaire. Le pouvoir adjudicateur

a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants: La nature des prestations ne nécessite pas d'allotissement

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Type de procédure : Adaptée Ouverte

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

Valeur technique : 50%

Délai d'exécution : 30 %

Prix des prestations : 20%

Date limite de réception des offres : 19/04/2017 à 17 H 00

Informations complémentaires :

Réf AAPC FV01

Numéro de référence attribué au dossier IMPULSE

Date d'envoi de l'avis au BOAMP : 31/03/2017

Département de publication : 13

Annexes n° 17-45106

Dossier disponible sur la plateforme de dématérialisation :

<http://areapaca.marcoweb.fr>

171635

VENTE AUX ENCHÈRES

En application des Articles L331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné à la vente du bien ci-après :

SUR LA COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE (ALPES MARITIMES), LIEUDIT LES PRADONS

UNE **PARCELLE DE TERRE**
DE **2500 m²** CADASTRÉE B 1974

MISE À PRIX : 15.000,00 €

QUINZE MILLE €UROS

PAYABLE COMPTANT LE JOUR DE LA SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu, tel qu'il est désigné sur les documents cadastraux, dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en Mairie de SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE (Alpes Maritimes) pour faire connaître à Me SALTTEL Notaire à VIDAUBAN (Var), 13-15 av du Pdt Wilson, mandataire du vendeur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'il exerce son droit de préférence, aux prix et conditions contenus dans les présentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Le droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après le présent droit de préférence.

Rappel de l'Article L. 331-19, Alinéa 3 du Code Forestier :

Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

171619

Par Acte SSP en date à NICE du 3/04/17, il a été constitué une SARL à Associé unique ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination – Nom commercial et Enseigne :** CO CONCEPT DESIGN **Capital :** 1 € **Siège social :** 40/54 Avenue Sainte Marguerite, Galerie Araucaria, 06200 NICE **Objet :** Electricité générale ainsi que toute autre activité reliée directement ou indirectement à celle-ci. **Durée :** 50 ans à compter de son immatriculation **Gérance :** M. OLMI Christophe, demeurant 221 Avenue de Fabron, Les Oliviers de Fabron, Bât. C, 06200 NICE. **Immatriculation :** RCS NICE. **Pour avis.**

171629

DISCOUNT CARS, Société par Actions Simplifiée à capital variable de 1.000 €uros. **Siège :** 41 bd de Cessole, 06100 NICE, RCS NICE 813 085 727. Suite à l'AGE du 01/01/17, il a été décidé du transfert du siège social au 9 avenue de la Vallière, Les Hauts de Cessole, 06100 NICE avec effet immédiat. Nomination en remplacement de Mr Bruno ROSSE, démissionnaire, Mr Christophe BOURQUIN, 9 avenue de la Vallière, Les Hauts de Cessole, 06100 NICE, avec effet immédiat qui accepte 50 actions de 10 €uros. Modification sera faite auprès du RCS de NICE. **Pour avis.**



**Annonces
LEGALES**
petites-affiches.fr

PUBLICATION & CONSULTATION
des annonces légales sur la France entière

171609

Par ASSP du 01/04/17, constitution d'une SAS **dénommée**: SAS LAUTHAN Enseigne Commerciale: PLEXI-ART-TECH / LV3D Capital: 20 000 €uros **Siège**: 37 Av de Boutiny, 06530 PEYMEINADE **Objet**: Création, vente, fabrication, tous produits 3d, publicitaires, décoratifs, prototypes, accessoires et consommables numériques, matériels en rapport avec l'impression 3d, entretien, conseils. **Président**: Mr Cyrille GINOLA, 47 Ch. des Sources, 06530 PEYMEINADE **Transmission des actions**: Les Actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des Associés statuant à la majorité des voix des Associés disposant du droit de vote. **Conditions d'admission aux assemblées**: Les Associés sont convoqués par lettre simple indiquant l'ordre du jour dans un délai de quinze (15) jours. L'assemblée est présidée par le Président ou, en son absence, par un Associé désigné par l'assemblée. **A chaque assemblée est tenue une feuille de présence**: celle-ci dûment émarginée par les Associés présents et les mandataires, est certifiée exacte par le Président. Chaque action donne le droit à une voix dans les votes et délibération, ainsi qu'un droit de représentation dans les Assemblées Générales **Durée**: 99 ans. **Immatriculation**: RCS GRASSE.

171548

KIM POR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622 €uros en liquidation
Siège social: 707, Avenue de Cannes
06210 MANDELIEU LA NAPOULE
420 758 674 RCS CANNES

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2006, l'Associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame CHUN Chenda, demeurant 29, rue Maurice Utrillo, 33140 VILLENAVE D'ORNON, Associée unique, exercera les fonctions de Liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 29, rue Maurice Utrillo, 33140 VILLENAVE D'ORNON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les Actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES, en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur.

171576

FCDA DEVELOPPEMENT

SARL à Associé unique
au capital de 5000 €uros
78 /80 RUE Barbéris,
06300 NICE
RCS NICE n° 538 219 965

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Par décision de l'Associé unique du 20/02/2017, prenant effet le 20/02/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Place Masséna, c/o ADCM Secrétariat, 06000 NICE.

Validation: RCS NICE.

171574

AVIS DE CONSTITUTION. Suivant acte SSP en date à VALLAURIS du 27 mars 2017, régulièrement enregistré, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes: **OBJET**: Acquisition de tous biens et droits mobiliers et immobiliers; administration et exploitation par location ou autrement desdits biens et droits mobiliers et immobiliers; entretien et éventuellement aménagement de ces biens **DE-NOMINATION**: SCI 27 CLEMENCEAU **SIEGE SOCIAL**: 27, av. Georges Clemenceau 06220 VALLAURIS **DUREE**: 99 années à compter de son immatriculation au RCS **AP-PORTS**: En numéraire **CAPITAL SOCIAL**: MILLE €EUROS divisé en 100 parts de 10 €uros chacune **CO-GÉRANTS**: Nommés statutairement pour une durée illimitée: Madame DUBOIS Florence née POUJOL demeurant à VALLAURIS 06220 511, chemin de la Gabelle. Monsieur DUBOIS Jean-François demeurant à VALLAURIS 06220 511, chemin de la Gabelle **CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS**: Libres entre Associés, agrément pour les tiers **IM-MATRICULATION**: au RCS d'ANTIBES **Pour avis et mention.**

171636

Par ASSP du 03/11/16, constitution d'une SASU **dénommée**: OLFASENS **Capital**: 3000 € **Siège**: 6 bis Rue de France, 06000 NICE **Objet**: Commerce, achat, vente, courtage, distribution de tous produits et matériels électriques **Président**: Monsieur Jonathan THOMAS demeurant à 6 Ruelle des Canebiers, 06000 NICE **Transmission des actions**: Les actions sont négociables dans la mesure où l'Associé unique agréé un nouvel associé **Conditions d'admission aux assemblées**: Chaque Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée**: 99 ans. **Immatriculation**: RCS NICE.

171568

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé en date du 28 mars 2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: SCI POUSSE
Forme: Société Civile Immobilière
Siège social: 72 Chemin de la Beaume, Villa 45 06580 PEGOMAS
Objet: L'acquisition, la propriété et la gestion de tous les biens mobiliers et immobiliers.
Durée: 10 années
Capital social: 1.000 €uros
Gérants:
- M. Olivier GUIZOL, demeurant 72 Chemin de la Beaume, Villa 45 06580 PEGOMAS
- Mme Claire DESTOMBE, demeurant 72 Chemin de la Beaume, Villa 45 06580 PEGOMAS

Transmission des parts: Agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de GRASSE.

La Gérance.

171601

AVIS

Le 23/03/2017, l'AGE de la SARL Kamifra, 10 rue Bonaparte 06300 NICE, capital 5000 €uros RCS NICE 789859295, nommé Gérant Franck MAZARDO demeurant 1 av Chateaubriand 06100 NICE à compter du 24/03/2017. Rcs NICE.

171642

CONSTATION DE REDUCTION DE CAPITAL DEMISSION D'UN COGERANT

Les Associés de la SELARL PHARMACIE BARRALIS, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 309 000 €uros dont le siège social est fixé 83 place du Logis 06580 PEGOMAS, RCS GRASSE 447 773 219, ont donné tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de constater la réalisation des conditions suspensives stipulées au Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2017 et par suite, la réalisation définitive de la réduction de capital et la démission de Madame Annette MARCHAND de son mandat de Co-Gérant. La réduction du capital social de 309 000 €uros à 278 100 €uros est définitivement réalisée avec effet au 31 mars 2017. La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes: **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL** - Ancienne mention: Le capital social s'élève à trois cent neuf mille (309 000) €uros. Il est divisé en trois mille quatre-vingt-dix (3 090) parts sociales numérotées de 1 à 3 090, entièrement libérées et réparties entre les Associés, à savoir [...] - Nouvelle mention: Le capital social est fixé à DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CENTS (278 100) €uros. Il est divisé en DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-UNE (2 781) parts sociales de CENT (100) €uros chacune, entièrement libérées et attribuées aux Associés ainsi qu'il suit [...]. La réalisation de la réduction de capital étant définitivement constatée et l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2017 ayant préalablement pris acte de la démission de son mandat de Co-Gérant de Madame Annette MARCHAND, domiciliée 64 chemin des Castors 06130 GRASSE, à compter de la réalisation de la condition suspensive, ladite démission est devenue définitive au 31 mars 2017 à minuit. **Pour avis. La Gérance.**

171640

Par acte SSP du 01/04/2017, il a été constitué une SELARL ayant les caractéristiques suivantes: **Dénomination**: SELARL DU DR VELLUTINI Ghyslaine **Objet social**: Exercice de la profession de Médecin spécialiste **Siège social**: 137 Boulevard Maréchal Lattre de Tassigny, Palais Cycas, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. **Capital**: 8000 € **Durée**: 50 ans **Gérance**: Mme VELLUTINI Ghyslaine, demeurant 1044 Avenue des Fauvettes, 06410 BIOT **Immatriculation** au RCS d'ANTIBES.

171567

TRIAIRE Expertis
7, quai Paul Doumer - 13500 Martigues

SHYNES SAS au capital de 39000 €uros **Siège social**: 30 avenue de la Gare, 06220 VALLAURIS. 824 570 477 RCS d'ANTIBES. L'AGE du 30/03/2017 a nommé en qualité de Président M. BELALOUI Abdelrahmane, demeurant Les 4 Vents Bât M - G01 6 rue du Lavandin, 13500 MARTIGUES en remplacement de M. BOUKOULA Abdelmajid, à compter du 31/03/2017. Modification au RCS d'ANTIBES.

171637

Harmonia Juris
AVOCATS

Gilles BALAGUERO

Avocat Conseil en Droit des Sociétés
Les Espaces de Sophia Bâtiment J
80 Route des Lucioles
06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS
Tél : 04 93 67 31 63 / Fax : 09 72 41 66 75
balaguero@harmoniajuris.com

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par Acte Sous Seing Privé en date du 28 mars 2017, d'une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: EQUINOX

Forme: Société par Actions Simplifiée
Siège social: ANTIBES (06600) 2 Avenue Lemeray

Capital social: 1.000 €uros.

Objet social: La formation professionnelle dans les domaines de l'accompagnement et le développement personnel; de l'hypnose éricksonienne; du coaching; de la Programmation Neuro Linguistique; ainsi que l'exercice et la pratique de ces domaines d'activités.

Durée: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.S d'ANTIBES.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Les pouvoirs dévolus à la collectivité des Associés par les dispositions du Code de Commerce applicables aux Sociétés par actions simplifiées comprenant plusieurs Associés sont exercés par l'Associé unique. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément: Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Présidente: Mme Inès GANMAVO, demeurant à ANTIBES (06600) 6 Av des Aigles, Parc des Aiglons, Entrée Les Hortensias.

Pour avis.

171552

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP en date du 30/03/17 à NICE, il a été constitué une Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: LES CINQ

Capital: 1.000 €uros

Siège social: Quai La Pérouse - Port de Plaisance - 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Objet: La création, l'acquisition, l'exploitation de tous fonds de commerce de Boulangerie, fabrication et vente de pâtisseries, viennoiseries, confiseries, chocolats et autres produits dérivés, Epicerie, Rôtisserie, Sandwicherie, Petite Restauration, Saladerie, Salon de thé, Snack, Restaurant, Crêperie, Glacier, Traiteur, Ventes à emporter.

Durée: 99 années

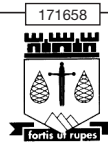
Gérante: Mme Corinne COSTAMAGNA née BRODIEN, le 31/07/1970 à SAINTE-COLOMBE, de nationalité Française, demeurant 7 Chemin des Arboras à NICE (06200).

Immatriculation: La Société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.

Pour avis.

171572

RECTIFICATIF à l'annonce 171059, parue le 16/03/17. Il fallait lire: "Fabron Parc - Bât. C - 06200 NICE"



VILLE DE ROQUEFORT LES PINS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ORDONNANCE N°2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS
DÉCRET 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS

Article 4 de Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics
Art 78 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Marché à procédure adaptée, Marché à bons de commande (Accords-Cadres)

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Statut de l'organisme :

Commune >= 3500 h

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de ROQUEFORT LES PINS

Adresse : Mairie, 1 Place Merle
06330 ROQUEFORT LES PINS

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Monsieur Mr le Maire, Michel ROSSI

ADRESSES COMPLÉMENTAIRES

Adresse d'ordre administratif :

MAIRIE

Mme Emmanuelle GAURRAND, Responsable de la Commande Publique

1 Place Merle

06330 ROQUEFORT LES PINS

Téléphone : 04 92 60 35 17

Fax : 04 92 60 35 01

E-Mail : marches.publics@ville-roquefort-les-pins.fr

DESCRIPTION DU MARCHÉ

Objet du marché :

Travaux électriques d'entretien, maintenance et mise en conformité des bâtiments communaux et leurs annexes sur la Commune de ROQUEFORT LES PINS

Type de marché :

Exécution

Nomenclature - Classification CPV :

50711000-2 - Services de réparation et d'entretien d'installations électriques de bâtiment.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Forme du marché : Accords-cadres

Maximum de commandes : 40 000 € H.T. par an soit 40 000 X 2 = 80 000 € HT pour 2 ans

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

DURÉES

Durée du marché ou délai d'exécution : La durée du marché est de deux ans à compter de la notification.

NÉGOCIATION

Sans objet

PÉNALITÉS

Le montant des pénalités pour non respect des délais contractuels sont de 5 % du montant Hors Taxes du Bon de Commande par jour de retard.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Justifications à produire :

Candidature :

Attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Attestations d'assurances pour risques professionnels

Bilan ou extrait de bilan concernant les 3 dernières années

Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques ou autres preuves de mesures

équivalentes de garantie de qualité si le candidat n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés

Lettre de candidature (DC1)

Déclaration du candidat (DC2)

Description de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature et en fournitures et services, des mesures employées pour s'assurer de la qualité et des moyens d'études et de recherche de l'entreprise

Références similaires

Document décrivant les mesures prises pour assurer la sécurité du chantier

Offre :

Offre du candidat ou convention de prix (BPU)

Acte d'engagement (ATTRI)

Pièce indiquant les modalités d'intervention (procédure, délais, etc ...)

Fourniture des fiches catalogues obligatoires pour les pièces.

Mémoire justificatif

Critères de recevabilité des candidatures :

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Critère(s) noté(s) sur 100 points

1) Délais d'intervention après commande simple, en urgence la semaine et en urgence le weekend et jours fériés (préciser les 3 délais) : 55 %

2) Prix : 45 %

PROCÉDURES

Accords-cadres

CONDITIONS DE DÉLAI

Date limite de réception des offres : 02

mai 2017 à 12h00

Délai de validité des offres : 90 jours
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Acc-C-2017-01-TELECMAIN

Conditions particulières de retrait des dossiers :

-DCE transmis par voie postale sur demande écrite, par télécopie ou par email.

-Possibilité de téléchargement du dossier sur une plateforme de dématérialisation : www.marches-securises.fr

-Retrait en Mairie aux heures d'ouverture

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Possibilité d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Possibilité d'envoi ou de remise des offres sur un support physique électronique

Possibilité de remise des plis au service destinataire contre récépissé

Renseignements :

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Mairie de ROQUEFORT-LES-PINS Correspondante : Emmanuelle GAURRAND Responsable de la Commande Publique, tél. : 04-92-60-35-17.

marches.publics@ville-roquefort-les-pins.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre techniques peuvent être obtenus : Mairie de ROQUEFORT-LES-PINS Correspondant : Christian OLIVERO

Responsable des Services Techniques, tél. : 06 11 36 30 30

Date d'envoi du présent avis : 06 /04/2017

171661

LA MERENDA Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique EURL au capital de 347 000 € divisé en 3 470 Parts de 100 €. Siège social : 4 rue Raoul Bosio, 06300 NICE. SIREN 502 508 997. **AVIS DE MODIFICATION DE GERANT :** Aux termes d'une décision de l'Associé unique en date du 30/12/16, Mme Danièle HUSSER épouse LE STANC demeurant 157 av de Rimiez, 06000 NICE a été nommée Gérante de la Société à compter du 01/01/17 en remplacement de Mr Dominique LE STANC démissionnaire. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis, Le Gérant.**

171571

RECTIFICATIF à l'annonce 170312, parue dans le 26/01/17, page 17, il fallait lire : "Commerce de snack, sandwicherie, salon de thé, crêperie, vente à emporter".

171646

BÂTIMENT TRAVAUX FRENCH RIVIERA SASU au capital de 1000 €uros Siège: c/o SAP 6 bis av Durante, 06000 NICE. RCS NICE 823 855 598. Par décision de l'AGE du 24/03/17 il a été pris acte à compter du 24/03/17: De changer la dénomination sociale qui devient BTFR. De la nomination de M. EL OUALI Abdeslam demeurant 20 rue Sorgentino 06300 NICE, en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. EL OUALI Si Mohamed, Président démissionnaire. De la cession d'actions : M. EL OUALI Si Mohamed a cédé la totalité de ses actions à M. EL OUALI Abdeslam mille actions de un €uro chacune prix d'acquisition mille €uros. De modifier l'objet social : Construction et réhabilitation de bâtiments de la Société qui devient travaux d'étanchéité. Modification des statuts & validation auprès du RCS de NICE.

171655

Isabelle SCHMELTZ
Avocat au Barreau de NICE
Spécialiste en Droit des Sociétés

LMAD

SAS au capital de 4 000 €uros
Siège social : Avenue des Fleurs
Villa Le Nid - 06360 EZE
514 091 776 RCS NICE

Suivant Procès-Verbal d'Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2016, la Société a désigné en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la SARL MONTAUDIE ET ASSOCIES, Commissaires aux Comptes, 29 bd Dubouchage 06000 NICE, en remplacement de la SCP REYNIER LUPO, pour une nouvelle période de 6 exercices, le Commissaire aux Comptes Suppléant a été renouvelé. **Pour avis. La Présidente.**

171656

Isabelle SCHMELTZ
Avocat au Barreau de NICE
Spécialiste en Droit des Sociétés

PDH 105 RUE DE FRANCE

SAS au capital de 3 000 €uros
Siège social : 105, rue de France
06000 NICE
514 459 122 RCS NICE

Suivant Procès-Verbal d'Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2016, la Société a désigné en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la SARL MONTAUDIE ET ASSOCIES, Commissaires aux Comptes, 29 bd Dubouchage 06000 NICE, en remplacement de la SCP REYNIER LUPO, pour une nouvelle période de 6 exercices, le Commissaire aux Comptes Suppléant a été renouvelé. **Pour avis. La Présidente.**

171641

MÉTROPOLE
NICE
CÔTE
AZUR

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Métropole Nice Côte d'Azur, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 89 98 10 00, Courriel : dao@nicedazur.org, Fax : (+33) 4 89 98 10 33, Code NUTS : FR823

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse du profil acheteur :

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Autre adresse : Uniquement par la plateforme ou par mail à : damien.portrat@nicedazur.org, nice, F, Courriel : dao@nicedazur.org, Code NUTS : FR823, Adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <http://www.e-marches06.fr>

À l'adresse suivante : Métropole Nice Côte d'Azur, Direction des Contrats Publics Service Marchés Publics 45 rue Giuffredo, 06364, NICE Cedex 4, F, Courriel : dao@nicedazur.org, Code NUTS : FR823, Adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité Régionale ou Locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Gestion des compétences transférées

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Installation et maintenance d'équipements de détection de trafic et comptage de véhicules

Numéro de référence : NCA-16-0741

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Matériaux routiers

Descripteur principal : 30144300

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des Articles 25, 66, 67 et 68 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. La consultation a pour objet : Installation et maintenance d'équipements de détection de trafic et comptage de véhicules.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : €uros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Matériaux routiers

Code CPV principal : 45316210

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 50324100

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823]

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

II.2.4) Description des prestations :

L'accord-cadre est un accord-cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Les montants minimum et maximum sont : Montant minimum HT : 10 000,00 €uros Montant maximum HT : 120 000,00 €uros. La durée initiale est de 1 an(s).

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. La valeur technique / Pondération : 60%

Prix :

1. Prix / Pondération : 40%

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : €uros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 an(s).

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : cf. Article 2.4 du règlement de consultation

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires:

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au Registre du

Commerce ou de la Profession

Liste et description succincte des conditions : - Lettre de candidature (DC1 mis à jour au 26/10/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée. - Déclaration du candidat individuel (DC2 mis à jour au 26/10/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée. - OU DUME : Le DC1 ET le DC2 peuvent être remplacés par le DUME (Document Unique de Marché Européen) prévu par le règlement 2016/7 de la Commission Européenne du 5 janvier 2016, sous réserve que les éléments indiqués dans ce document comportent l'ensemble des informations requises au titre de la présente consultation. Le DUME devra être dûment complété, daté et signé (offre papier).

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public portant un maximum sur le dernier exercice disponible en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ce chiffre d'affaire est disponible.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Le soumissionnaire pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au PMS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché Public Simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les Marchés Publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les Marchés Publics : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

11 mai 2017 - 16:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'à :

ou

Durée en mois : 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 12 mai 2017 - 09:00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : A titre indicatif

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1/jugement des offres : Pour le détail cf. Article 6.1 du règlement de consultation - la valeur technique 60% notée sur 20. Sous-Critère 1 l'Organisation humaine et technique : Noté sur 10 points Sous-Critère

MÉTROPOLE
NICE
CÔTE
AZUR

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE - SUITE

2 : Etudes de cas - noté sur 10 points - le prix (40%) noté sur 20 Le prix sera jugé sur la base du montant total du DDED calculé à partir des prix figurant dans le BPU. En cas d'égalité de la note globale, c'est le soumissionnaire le mieux placé sur le critère majoritaire qui sera attributaire du présent accord-cadre avec bons de commande. 2/ Conditions de remise des plis cf. Article 7

du règlement de consultation

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures

de médiation :

Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales place Félix Baret CS 80001, 13828, MARSEILLE Cedex 06, F, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54, Courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

VI.4.3) Introduction de recours :**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

seignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Greffe du Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

4 avril 2017

 171578
Patrick IVALDI
Serge GRANATA GOLDMAN
Bernard MONIER
Notaires
06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

Aux termes d'un Acte reçu par Maître Bernard MONIER Notaire sus-nommé, le 27 Mars 2017,

Madame Sabine Edith BILLEMONT, Hôtesse d'accueil, et Madame Nathalie Michèle Germaine MADEDDU, Gérante de Société, son épouse, demeurant ensemble à LE CANNET (06110) 4 Chemin des Vallons

Mariés initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage, préalable à leur union célébrée à la Mairie du CANNET (06110) le 14 Septembre 2013,

Ont adopté le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE tel que prévu à l'Article 1526 du Code Civil.

En conséquence, la communauté comprendra tous les biens, meubles et immeubles, qui appartiennent aux époux à ce jour, et ceux qu'ils acquerront par la suite ensemble ou séparément, ou qui leur adviendront à quelque titre que ce soit, notamment par suite de donation, succession, legs ou autrement, y compris les biens que l'Article 1404 du Code Civil déclare propres par leur nature, sans exception ni réserve.

En cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux, il est prévu au contrat une clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être adressées dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, à Maître Serge GRANATA GOLDMAN, Notaire susnommé.

POUR AVIS et MENTION
Bernard MONIER

171654

Par ASSP du 04/04/2017, constitution d'une SCI **dénommée**: SCI KDM **Capital**: 1000 € **Siège**: 27 Avenue de Pessicart, 06000 NICE **Objet**: L'achat, la vente, la location, la gestion et l'administration des biens immobiliers. **Gérant**: Monsieur Didier GARCIA demeurant à 27 Avenue de Pessicart, 06000 NICE **Cession de part**: Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément par lettre recommandée. **Durée**: 99 ans. **Immatriculation**: RCS NICE.

171651

Cabinet CASAGRANDE & ASSOCIÉS
14 Bd Paul Doumer, 06110 LE CANNET

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte SSP du 31.03.2017 à LE CANNET (06), il a été constitué une Société Civile **DÉNOMMÉE** MAMS dont l'**OBJET** est la propriété, l'achat, la vente, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers quelque soit leurs modalités de détention (...) et généralement toutes opérations civiles (...) ne modifiant pas le caractère civil de la Société.

SIÈGE SOCIAL : 7 Rue de l'Abreuvement - 06110 LE CANNET

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CANNES

CAPITAL SOCIAL : 1 000 €uros

GERANCE : Marie BONITEAU demeurant 7 Rue de l'Abreuvement - 06110 LE CANNET

CESSION DE PARTS : Libre entre Associés et après agrément pour les tiers. Agrément à la majorité des Associés représentant au moins la moitié des parts.

Pour avis.

171647

AVIS

Par assp du 27/03/2017, a été constitué la SASU Hamza Mkhini, siège 92 av Michel Jourdan, Le Vercors bât c5 06150 CANNES, capital variable 100€, a nommé Hamza Mkhini Président de la SASU, demeurant 92 av Michel Jourdan Le Vercors Bât C5 06150 CANNES, objet : chauffeur privé, durée : 99 ans, RCS CANNES.

Avis est donné de la constitution suivante:
Forme : SARL **Dénomination**: MONTAGNAC **Objet social** : Locations d'appartements en meublés et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus. **Siège social** : 300 Ch. de Saint Sébastien, 06690 TOURRETTE LEVENS. **Capital** : 1 000 €uros. **Durée** : 99 ans. **Gérance** : Mr Gregor MONTAGNAC, né le 28 Juin 1976 à DINEAULT, de nationalité Française, domicilié 300 Ch. de Saint Sébastien, 06690 TOURRETTE LEVENS. **Immatriculation**: RCS NICE.

171575
GALDERMA RESEARCH & DEVELOPMENT
Société en nom collectif
au capital de 70.518.259 €uros
Siège social :
2400 Route des Colles, les Templiers
06410 BIOT
317 099 679 R.C.S. ANTIBES

Aux termes d'un acte constatant les décisions unanimes des Associés en date du 20 Mars 2017 il a été décidé :

- de réduire le capital d'un montant de 40 195 407 €uros par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales.

Le capital social est fixé à la somme de 30 322 852 €uros,

- de modifier l'objet social comme suit :
La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la mise en œuvre de tous moyens de recherche et développement, l'enregistrement, la fabrication, l'importation, de tous produits pharmaceutiques, cosmétiques ainsi que tous types de dispositifs médicaux, compléments sanitaires (les "Produits") pour son compte ou pour le compte de tiers, notamment à des fins d'investigation cliniques ou non-cliniques ; - la recherche fondamentale sur la peau, ses maladies, ses désordres ou affections, leurs causes, ainsi que sur les phanères : Ongles, poils, cheveux et les glandes annexes : glandes sudoripares et glandes sébacées pour son compte ou pour le compte de tiers ; - le dépôt, l'achat, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte, la cession ou concession de tous brevets d'invention Français et étrangers, procédés ou inventions, de toutes marques de fabrication, droit d'auteur, dessins et modèles, nom de domaine, de tous procédés de fabrication, dossier d'enregistrement, autorisations administratives et formules des Produits.../... Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'ANTIBES. **Pour avis.**

171631

ORTHODONTIE PHILIPS Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Chirugiens-Dentistes au capital de 10 000 €
Siège social : 21 quai Saint Pierre 06400 CANNES. 529 887 200 RCS CANNES. Aux termes d'une délibération en date du 27/03/17, l'AGE a décidé de remplacer à compter du 27/03/17 la dénomination sociale "ORTHODONTIE PHILIPS" par "**CABINET DOCTEUR PHILIPS CANNES**" et de modifier en conséquence l'Article 3 des statuts. **Pour avis. La Gérance.**

171648
BONNET & ARISTOTE
AVOCATS
Droit Fiscal et Droit des Sociétés
8, Avenue du 8 mai 1945
(64116) BAYONNE CEDEX
8, rue Faraday
(64140) BILLERE

« **PALM HORIZON** »
Société civile de construction vente au capital social de 1.000 €
Siège social : « **Le Louvre** », 13 rue
Alphonse Karr - 06000 NICE

AVIS DE CONSTITUTION
Par Acte Sous Seing Privé en date à NICE, le 29/03/17, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques principales suivantes :

DENOMINATION : « **PALM HORIZON** »
FORME : Société Civile de Construction Vente

CAPITAL SOCIAL : 1.000 € formé par des apports en numéraire et représenté par 100 parts sociales de 10 € chacune, numérotées de 1 à 100

SIÈGE SOCIAL : « **Le Louvre** », 13 rue Alphonse Karr - 06000 NICE

OBJET SOCIAL : L'acquisition d'une ou plusieurs parcelles de terrain ; la construction sur ce terrain d'un ou plusieurs ensembles immobiliers destinés à usage principal d'habitation ou professionnel ; la vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement, accessoirement la location desdits immeubles

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 10 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE

GERANCE : SAGEC MEDITERRANEE, SAS au capital social de 100.000 €, dont le siège social est à NICE (06000), «Le Louvre» 13 rue Alphonse Karr, immatriculée au RCS NICE sous le numéro 340 747 146 et dont le Président est M. Jean Christophe PARPAITE, domicilié à cette même adresse

EXERCICE SOCIAL : Correspondant à l'année civile

CESSION DE PARTS SOCIALES : Pour toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit,

- Libre entre Associés
- Dans les autres cas agrément préalable de la collectivité des Associés donné par décision extraordinaire

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE

Pour avis, la Gérance.

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

171573

SCI DU 31 BOULEVARD MARECHAL LECLERC

31 boulevard Maréchal Leclerc
au capital de 1 524,49 €uros
en Liquidation
06130 GRASSE
RCS GRASSE: 353 685 845

**DISSOLUTION ANTICIPÉE
CLOTURE
DE LIQUIDATION**

Suivant Acte reçu par Me Laurent BEVIGNANI, Notaire à BEAUMONTOIS EN PERIGORD, le 6 mars 2017, enregistré à BERGERAC SIE le 22/03/2017 Bord 2017/220 Case 1, la collectivité des Associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus aux Liquidateurs pour leur gestion, les a déchargés de leur mandat et constaté la clôture de la liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce de GRASSE. **Pour avis. Le Notaire.**

171615

Le Mercredi 26 Avril deux mille dix sept à 9h00 :

Vente de 40 parts sociales sur 120, numérotées de 41 à 80 détenues par Mr CROUZET Ronald au sein de la SCI LE PHENIX, propriétaire d'un bien immobilier sur la Commune de NICE, cadastré LR 47, Lots 5, 136 et 169.

MISE A PRIX 10 000 €uros

La vente aura lieu à la Chambre Départementale des Huissiers de Justice, 31 avenue Jean Médecin à 06000 NICE par le Ministère de la SCP FRANCK BRETAUDEAU ELIAOU-BRETAUDEAU ALBERTINI, Huissiers de Justice Associés à la résidence de NICE, y demeurant 29 Rue Pastorelli.

Le cahier des charges est consultable au siège de la SCP FRANCK BRETAUDEAU ELIAOU-BRETAUDEAU ALBERTINI.

171516

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Il sera déposé à la Chambre du Conseil du T.G.I de NICE, l'homologation d'un Acte reçu par Maître Christine BESSE, Notaire Associée, 24 rue Hôtel des Postes à NICE 06000, en date du 2 mars 2017, aux termes duquel : - Monsieur Patrick Pierre SUPPA, retraité, Français, né le 6 janvier 1950 à NICE (06) - Madame Patricia Valérie BAILET, Française, née le 23 août 1967 à NICE (06) demeurant à GILLETTE 06830 - 17 rue Jacques Demas ont décidé d'aménager pour l'avenir leur actuelle Communauté Universelle dans l'intérêt de leur famille, conformément à l'article 1397 du Code Civil.

171604

MARIE-JEANNE

SCI au capital de 100 €uros
Résidence Anna Capri Bât. B6,
89 Ch Terron, 06200 NICE
RCS NICE n° 814 842 704

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 21/03/17, il a été décidé de transférer le siège social au 16 Boulevard de Louvain, 13008 MARSEILLE. Radiation au RCS NICE, Réimmatriculation au RCS de MARSEILLE.

171513

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé, en date du 28 juillet 2016, OLIFAN COURTAGÉ, SARL au capital de 1.184.500 €uros, ayant son siège social situé 119 rue Michel Aulas - 69400 LIMAS, immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE sous le N°485 372 247 et OLIFAN SERVICE, SAS au capital de 1.000.000 €uros, ayant son siège social situé 11, cours Gambetta - 13100 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au RCS d'AIX EN PROVENCE sous le N°797 754 264 ont modifié le contrat de Location-Gérance signé le 30 septembre 2014 en raison du transfert de l'établissement situé au 3 rue des Jonquière - Villa Le Colibri - 06110 LE CANNET au 609, route de la Roquette - 06250 MOUGINS. **Pour avis.**

171608

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé en date du 5 octobre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : REMEMBER**Forme** : Société Civile Immobilière**Siège social** : Villa Liberté 6/8 Rue de la Libération 06150 CANNES-LA-BOCCA**Objet** : Acquisition, construction, rénovation, location et gestion de tous biens immobiliers.**Durée** : 99 années**Capital social** : 1.000 €uros**Gérant** : Mme Elisabeth MANZONE, demeurant 452 chemin de la Garrigue 83300 DRAGUIGNAN

La Société sera immatriculée au R.C.S. de CANNES.

Le Représentant Légal.

171611

CONSTITUTION. Suivant Acte SSP en date du 3/4/17, création de la Société suivante: **FORME**: SAS **DENOMINATION**: «THE GOOD BARBER» **CAPITAL**: 1000 €uros divisé en 100 actions de 10 €uros chacune **SIÈGE**: 13 Rue Amiral de Grasse, 06000 NICE. **OBJET**: Coiffure, Salon de Thé. **PRÉSIDENT**: TERZAG BHIRI Nidhal, 79 bd Henri Sappia, 06100 NICE. **TRANSMISSION DES ACTIONS**: Toute transmission d'actions, cession, apport des actions est soumis à l'agrément préalable de l'associé majoritaire **CONDITION D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE**: Les décisions collectives sont prises sur convocation du Président. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède **DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.

171605

IMC TWO

SARL au capital de 200 000 €uros
Siège social : Space Camp /
ZI de la Frayère
4, Allée des Cormorans
06210 MANDELIEU LA NAPOULE
522 908 565 RCS CANNES

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, statuant en application de l'Article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance.

171643

Suivant Acte Sous Seing Privé en date du 1er février 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée **Dénomination** : MCL**Siège social** : Immeuble NICE Premier A, 455 Promenade des Anglais 06299 NICE CEDEX 3**Capital social** : 1.000 €**Objet** : La détention et l'exploitation des droits de propriété intellectuelle et industrielle en rapport, directement ou indirectement, à des véhicules terrestres à moteur.**Durée** : 99 années**Gérant** : M. Bruno LAFFITE, demeurant 20, avenue Auber, 06000 NICE.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de NICE.

Pour avis.

171616

SCI ABRUZZES

SCI au capital de 1500 € en liquidation
42 ch. Saint Marc, Bât. 2 N°222,
(06130) GRASSE
RCS GRASSE 501 330 211

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGO du 18/02/07, les Associés ont décidé la clôture de la liquidation de la Société. Pris Acte de la démission de Mr Dominique PIO de ses fonctions de Liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion. Dépôt des comptes de liquidation au RCS GRASSE.

171512

Suivant Acte SSP du 20/08/2015, la Société TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S au capital de 390 553 839 €uros, dont le siège social est 92000 NANTERRE - 562, Avenue du Parc de l'Île, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de Location-Gérance pour une durée de 3 ans à compter du 01/10/2015 à la SARL TWJR au capital de 8 000,00 €uros dont le siège social est à 06500 MENTON - Porte de France, immatriculée au RCS de NICE sous le n° 813 345 246 un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé Relais RELAIS MENTON GARAVAN ROUTE sis à la même adresse. Le présent contrat liant la Société TOTAL MARKETING FRANCE et la SARL TWJR a pris fin le 02/04/2017.

171549

KIM POR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622 €uros en liquidation
Siège social : 707, Avenue de Cannes
06210 MANDELIEU LA NAPOULE
420 758 674 RCS CANNES

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2006, l'Associée unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES, en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur.

Offres/Demandes
d'EMPLOI
petites-affiches.fr

Trouvez un emploi
dans les métiers du droit et du chiffre

Opportunités
PROFESSIONNELLES
petites-affiches.fr

CONSULTATION DES OFFRES
IMMOBILIÈRES PROFESSIONNELLES
Sur le département du Var et des A-M



VILLE DE ROQUEFORT LES PINS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ORDONNANCE N°2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS
DÉCRET 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS

Article 4 de Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics
Art 78 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Marché à procédure adaptée, Marché à bons de commande (Accords-Cadres)

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Statut de l'organisme :

Commune >= 3500 h

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de ROQUEFORT LES PINS

Adresse : Mairie, 1 Place Merle
06330 ROQUEFORT LES PINS

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire, Michel ROSSI

ADRESSES COMPLÉMENTAIRES

Adresse d'ordre administratif :

MAIRIE

Mme Emmanuelle GAURRAND, Responsable de la Commande Publique

1 Place Merle

06330 ROQUEFORT LES PINS

Téléphone : 04 92 60 35 17

Fax : 04 92 60 35 01

E-Mail : marches.publics@ville-roquefort-les-pins.fr

E-Internet: http://www.ville-roquefort-les-pins.fr

DESCRIPTION DU MARCHÉ

Objet du marché :

Prestations topographiques.

Type de marché :

Exécution

Nomenclature – Classification CPV:

CPV 71351810-4 : Services topographiques

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Forme du marché : Accords-cadres

Maximum de commandes : 25 000 €

H.T. par an soit 75 000 € HT pour trois ans.

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

DURÉES

Durée du marché ou délai d'exécution:

1 an à partir de sa notification, renouvelable 2 fois.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Justifications à produire :

Bilan ou extrait de bilan concernant les 3 dernières années

Lettre de candidature (DC1)

Déclaration du candidat (DC2)

Description de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature et en fournitures et services, des mesures employées pour s'assurer de la qualité et des moyens d'études et de recherche de l'entreprise

Références similaires

Document décrivant les mesures prises pour assurer la sécurité

Offre du candidat :

BPU & DQE remplis

Acte d'engagement (ATTRI)

CCAP signé

CCTP signé

Pièce indiquant les modalités d'intervention (procédure, délais, etc ...) : Mémoire technique

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Critère(s) noté(s) sur 100 points

1) Le prix (40%)

2) Le délai d'intervention (20%) dont :

- Délais d'intervention normaux : 10%

- Délais d'intervention d'urgence : 10%

3) Le délai de remise des résultats (40%)

dont :

- Délais de remise normaux : 20%

- Délais de remise d'urgence : 20%

PROCÉDURES

Marché à procédure adaptée (ouvert)

CONDITIONS DE DÉLAI

Date limite de réception des offres : 02 mai 2017 à 12h00

Délai de validité des offres : 90 jours

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Acc-C- 2017-05- topo

Conditions particulières de retrait des dossiers :

-DCE transmis par voie postale sur demande écrite, par télécopie ou par email.

-Possibilité de téléchargement du dossier sur une plateforme de dématérialisation : www.marches-securises.fr

-Retrait en Mairie aux heures d'ouverture

Conditions de remise des candidatures

ou des offres :

Possibilité d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Possibilité d'envoi ou de remise des offres sur un support physique électronique

Possibilité de remise des plis au service destinataire contre récépissé

Renseignements :

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Mairie de ROQUEFORT-LES-PINS Correspondante : Emmanuelle GAURRAND Responsable de la Commande Publique, tél. : 04-92-60-35-17.

marches.publics@ville-roquefort-les-pins.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre techniques peuvent être obtenus : Mairie de ROQUEFORT-LES-PINS Correspondant : Philippe PROVENZANO Responsable des Services Urbanisme, tél. : 06-92-60-35-19

Voies et délais de recours :

Référé précontractuel : Peut être introduit jusqu'à la signature du contrat, devant le Tribunal Administratif de NICE, sis 33 Boulevard Franck Pilatte 06300 NICE.

Recours en contestation de la validité (CE, Tropic travaux) : Il peut être introduit pendant une durée de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution qui sera effectué, près le Tribunal Administratif de NICE sis 33 boulevard Franck Pilatte 06300 NICE.

Date d'envoi du présent avis : 06 avril 2017

171649

TRANSFERT SIEGE SOCIAL. SAS DESIGN CARRELAGE Capital: 5000 € Siège: 25 Rue Assalit, 06000 NICE. RCS NICE n° 810 845 065. Selon la décision du Président du 05/04/17, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 05/04/17 au 2 Av du Trident, 06300 NICE et de modifier en conséquence l'Art. 3 des statuts. Validation: RCS de NICE.

171657

TRANSFERT SIEGE SOCIAL. Société Civile Immobilière CINQCÉ **Siège social :** 410 Ch. de Puissanton, Résidence Méditerranée, Bât. E1, 06220 VALLAURIS. **Capital social:** 1.000 €. **Numéro SIREN :** 814 128 336 RCS ANTIBES. Aux termes d'une AGE en date du 05/05/16, les Associés ont décidé de transférer à compter du 16/05/16 le siège social qui était : 410 Ch. de Puissanton, Résidence Méditerranée, Bât. E1, 06220 VALLAURIS à l'adresse suivante : 146 ch. des Clos, Résidence Clair Soleil, Bât B, 06220 VALLAURIS. L'Art. 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'ANTIBES. **Pour avis et mention.**

171639

CHANGEMENT DE GERANT : SCI GRIM, SCI au capital de 1200 €. Siège : 15 bd Settimelli Lazare, 06230 VILLEFRANCHE SUR MER. RCS NICE 511 565 558. Suite à l'AGE du 22/03/17, il a été décidé de la nomination de Mme Valentina KOSHOVSKAYA, épouse KAZARYAN, demeurant à MOSCOU 125 466 (RUSSIE) 93 rue Urovskaya, Bat 31, née à MOSCOU (Fédération de Russie) le 06/09/1952, de nationalité Russe, au poste de Gérante avec effet immédiat, en remplacement de Mr Yury KAZARYAN, Gérant démissionnaire. Modification sera faite auprès du RCS de NICE.

171612

SAS BALENSI VINO VENEZIA au capital de 1000 €uros anciennement domicilié 37/41 boulevard Dubouchage, 06000 NICE. RCS N° 808 266 936 NICE. Suivant AGE du 27/03/17, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social de l'entreprise au : Espace Grosso 26 Rue Caffarelli 06000 NICE. Les statuts seront modifiés en conséquence. Formalités RCS NICE.

171638

CHANGEMENT DE GERANT : SCI GRIM II, SCI au capital de 1200 €. Siège : 17 bd Settimelli Lazare, 06230 VILLEFRANCHE SUR MER. RCS NICE 538 022 906. Suite à l'AGE du 22/03/17, il a été décidé de la nomination de Mme Valentina KOSHOVSKAYA, épouse KAZARYAN, demeurant à MOSCOU 125 466 (RUSSIE) 93 rue Urovskaya, Bat 31, née à MOSCOU (Fédération de Russie) le 06/09/1952, de nationalité Russe, au poste de Gérante avec effet immédiat, en remplacement de Mr Yury KAZARYAN, Gérant démissionnaire. Modification sera faite auprès du RCS de NICE.

171663

Rectificatif à l'annonce n°171454 publiée le 30/03/17 sur la Cession du Fonds de Commerce de la STEF MASSEGLIA P ET IPERT J à la Société CAGNES MINI MARCHÉ en date du 20/03/17, il fallait lire: "Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à l'adresse du fonds vendu".

171518

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte SSP en date à NICE le 28/03/2017, il a été constitué la Société "ALMAÏDA" Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 20000 €uros.

Siège social : 127 Bd de L'Ariane, 06300 NICE **Objet :** Transformation et conservation de produits alimentaires **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NICE. **Accès aux assemblées et vote :** Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donnant droit à une voix. **Transmission des actions :** Librement cessibles. Cession interdite à toute personne physique ou morale, exploitant des activités concurrentes de celles de la Société, ou à une personne physique ou morale, cliente ou fournisseur de la Société et susceptible de mettre en péril les intérêts, les activités ou la situation de la Société. **Président :** M. BEN BRAHIM Adnane, demeurant 16 Chemin Saint Hubert, 06340 LA TRINITE, nommé pour une durée indéterminée. **Pour avis.**

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

171580



Cabinet CASAGRANDE & ASSOCIÉS

14 Bd Paul Doumer, 06110 LE CANNET

M.V.P.

SARL à associé unique
au capital de 1 000 €uros
Siège social : 1102 Avenue du
Maréchal Juin
06250 MOUGINS
807 411 442 RCS CANNES

L'Associé unique a, en date du 03.04.2017, décidé :

- De modifier la Gérance
- De transférer le siège social
- De modifier la dénomination sociale de la Société

- D'étendre l'objet social
Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

Anciennes mentions :

Gérant : M. BURG Jean-Luc
Siège social : 1102 Av du Maréchal Juin à MOUGINS (06250)

Dénomination :

M.V.P.
Nouvelles mentions :
Gérant : M. BELLOFATTO Emmanuel, 28 rue Paul Bourgairel à ANTIBES (06600)
Siège social : C/O CANNES BUREAU SERVICES - 14 Bd Paul Doumer à Le CANNET (06110)

Dénomination :

M B F
Objet social : adjonction des activités suivantes :

- L'installation et la maintenance industrielle dans tous les secteurs d'activité comprenant entre autre et sans que cela soit exhaustif, la mécanique industrielle et la construction métallique ainsi que l'industrie lourde et ce avec ou sans sous-traitance ;
- L'organisation, le montage, l'installation, le suivi et la maintenance des ensembles de tuyauteries, canalisations - enterrées ou non
- De transport de fluides à partir de tubes métalliques, structures métalliques diverses, chaudronnerie, tuyauterie industrielle, soudures ;
- L'exercice des métiers du bâtiment, avec ou sans sous-traitance.

171622

Au terme d'un Acte Authentique reçu par Maître SICCARDI, Notaire à VALLAURIS, le 03/04/17, M. Régis BASSERY né à Arras le 09/10/1954 et Mme Martine BASSERY, son épouse née à VANNES le 26/10/1952, demeurant ensemble à 330 Route de Cannes, Le Domaine de Riquebonne, 06220 VALLAURIS, mariés sous le régime de la communauté légale le 02/07/1977 à ARRAS, ont procédé au changement de leur régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant. Opposition à adresser dans les 3 mois de la parution du présent avis par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Acte d'Huissier à Maître SICCARDI à 123 Avenue des Martyrs de la Résistance, 06220 VALLAURIS.

171644

RECTIFICATIF Suite à l'annonce n°171502 parue dans le présent journal du 30/03/2017 il fallait lire : aux termes d'une AGE du 31/01/2017.

171645

SOCIÉTÉ NICOISE DE REVÊTEMENT (SONIREV)

Sarl au capital de 30000 €
Siège social: 10 place Garibaldi
06300 NICE
Siret 998.086.300.00014 - APE 4673B

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes du PV de l'AGE du 17/03/17, l'objet social de la Société a été modifié comme suit : **Ancienne rédaction :** « La Société a pour objet, la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous commerces de ventes en gros, demi-gros et détail, la représentation, le courtage, la consignation de tous produits de décoration intérieure et extérieure pour l'agencement de la maison; toutes activités de peinture, revêtement et pose desdits produits par son personnel ou par sous-traitance; et plus généralement toutes activités se rattachant ou non à l'objet sus-indiqué de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension et son développement. » **Nouvelle rédaction :** « La Société a pour objet, la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous commerces de ventes en gros, demi-gros et détail, la représentation, le courtage, la consignation de tous produits de décoration intérieure et extérieure pour l'agencement de la maison; et plus généralement toutes activités se rattachant ou non à l'objet sus-indiqué de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension et son développement. ». Les statuts de la Société seront modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de NICE. **Pour avis, le Gérant.**

171599

SPEB 06

SARL à associé unique
Au capital de 1.000 €uros
57 Avenue Cyrille Besset 06100 NICE
R.C.S de NICE n° 807 678 552

Par acte SSP en date du 10/03/2017 l'Associé unique a pris la décision de transférer le siège social et de modifier l'objet social de la Société. **L'ancien siège :** 57, Avenue Cyrille Besset 06100 NICE **Nouveau siège :** 30/34 Avenue Henri Matisse 06200 NICE. La modification de l'objet social est effectuée par l'adjonction d'une nouvelle activité. **Nouvelle activité :** Construction de maisons individuelles. Les Articles 3 et 5 des statuts sont modifiés en conséquence. Les mentions seront faites auprès du Greffe du T.C. de NICE. **Pour Avis le Gérant.**

171610

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07 mars 2017, il a été constitué une SASU au capital de 1000 €uros, en numéraire, dénommée « ARCHI CONCEPT ». **Siège social :** 30 Avenue Emile Ripert, 06300 NICE. La Société a pour **objet :** L'installation de la menuiserie. La Société a une **durée** de 99 années, à compter de l'immatriculation au RCS de NICE. **Président :** Monsieur KONIECKO Robert, Artur, demeurant 30 Avenue Emile Ripert, Associé unique.

SERVICE DES DOMAINES

COMPTE RENDU DE SUCCESSION

171522 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, 15 bis rue Deille, 06073 NICE CEDEX 1 (06073), curateur de la succession vacante de **Madame Viviane Suzanne DEUNF**, décédée le 01/12/2013 à NICE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Réf. : GPP 0064805731 NE.**

171660 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, 15 bis rue Deille, 06073 NICE CEDEX 1 (06073), curateur de la succession vacante de **Madame Renée Amélie HENNEGUELLE**, décédée le 09/02/2012 à NICE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Réf. : 0064804886.**

171662 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, 15 bis rue Deille, 06073 NICE CEDEX 1 (06073), curateur de la succession vacante de **Monsieur Léon Albert MALARD**, décédé le 19/02/2013 à TENDE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Réf. : 0064804965.**

INVENTAIRE DE LA SUCCESSION

171613 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, 15 bis rue Deille, 06073 NICE CEDEX 1 (06073), curateur de la succession de **Monsieur BRILLY Jean-Claude Georges Fernand**, décédé le 04/10/2013 à STE AGNES (06), a établi l'inventaire. **Réf. : 0064805136.**

171520

Aux termes d'un ASSP à NICE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle **Dénomination sociale :** Nice2seayou **Siège social :** 74 boulevard François Grosso 06000 NICE **Objet social :** Les transactions sur immeubles et fonds de commerce avec ou sans détention de fonds et avec ou sans garantie financière ; La gestion immobilière ; Les services de conciergerie. **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NICE **Capital social :** 1 000 €uros **Transmission des actions :** la cession des actions de l'Associé unique est libre. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Président :** LEBRUN Fanny 74 Boulevard François Grosso 06000 NICE.

Les Petites Affiches
DES ALPES-MARITIMES
petites-affiches.fr

HEBDOMADAIRE
D'INFORMATION
Juridique | Économique
Politique & Générale

171650

Le 03/04/2017, l'Associé unique de la SARL au capital de 1.000.000 € IMMOBILIERE CHENE ROC, 14 rue Dunoyer de Segonzac 06200 NICE, 504.855.313 RCS NICE, a nommé Gérant M. Philippe AUSTRUY, Avenue Molière 265-267, 1050 IXELLES (BELGIQUE) en remplacement de M. Philippe MIRZA.

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité :
Place du Palais
17, rue Alexandre-Mari, 06300 NICE
Tél. 04 93 80 72 72 - Fax 04 93 80 73 00
E-MAIL : annonces@petitesaffiches.fr
site internet : www.petites-affiches.fr
Directeur de la publication : J.-M. CIAIS

Commission paritaire n° 07 18 1 79 757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par arrêté ministériel.
Pour l'année 2017, le prix de la ligne est de 4.15€ pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créateurs
4, av. Estienne d'Orves - 06000 NICE
Tél. 04 93 97 40 00
DÉPÔT LÉgal AVRIL 2017

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

PRONONCE LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 28 Mars 2017

171523 - **S.A.P.** - SARL - 134 Av de Rimiez Lotissement Li Maiouneta 06100 NICE - 500 233 119 RCS NICE.

171524 - **GOPAU** Yohan Kem - 56 Bd Gambetta - Cité Marchande Gambetta Thiers 06000 NICE - RM NICE.

171525 - **INGENIERIE NOUVELLES TECHNOLOGIES** - SARL - 217 Rte de Grenoble 06200 NICE - 448 761 106 RCS NICE.

171526 - **CARUSO épouse BIDAULT Joséphine** - 50 Rte de Canta Galet 06200 NICE - RM.

171529 - **BEAUMONT Monique Marguerite** - 11 Av G. de Gaulle 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER - RM NICE.

171530 - **EURL LITERIE CONSEIL** - SARL - 139 Bd Gambetta 06000 NICE - 434 575 304 RCS NICE.

171531 - **PPJC** - SA - 5 Imp. Anatole France C/o Curau Sa 06340 LA TRINITÉ - 433 341 484 RCS NICE.

171532 - **PHYT'FORM** - SARL - 33 Rue Lamartine 06000 NICE - 431 940 360 RCS NICE.

171533 - **NICE WINE** - SAS - 29 Av Auguste Vérola Rés. Hibiscus Park Bât A 06200 NICE - 799 568 357 RCS NICE.

171534 - **LA MARSEILLAISE II** - SAS - 30 Bd G. de Gaulle 06340 DRAP - 792 986 770 RCS NICE.

171535 - **ZOLEZZI Antonio Adriano** - 80 Av du G. de Gaulle 06500 GORBIO - RM

171536 - **PPM.K** - SARL - 1 Av Dr Émile Roux Chez Fdse 06200 NICE - 540 036 985 RCS NICE.

171537 - **MMCV CONSTRUCTION** - SARL à associé unique - 7 Ch. des Gaumattes 06240 BEAUSOLEIL - 531 924 702 RCS NICE.

171539 - **MACONNERIE PEINTURE RENOVATION - M.P.R.** - SARL - 26 Rue Caffarelli C/o Espace Grosso 06000 NICE - 509 758 124 RCS NICE.

171541 - **ELECTRICITE REY PIERRE** - SARL - 17 Rue Rostagni 06540 BREIL-SUR-ROYA - 504 334 111 RCS NICE.

171542 - **RIVIERA PLAC** - SARL - 6 Rue du Comte Vert 06300 NICE - 503 537 284 RCS NICE.

171543 - **BASSINI ET FILS** - SARL - 181 Rte de Grenoble 06200 NICE - 301 922 266 RCS NICE.

171544 - **DIALLO Amadou** - 73 Bd Virgile Barel La Cigale 06300 NICE - RM.

171545 - **O 3 FRERES** - SARL - 22 Rue Louis de Coppet 06000 NICE - 803 788 793 RCS NICE.

171546 - **MINO** - SARL à associé unique - 455 Pde des Anglais Porte de l'Arénas Bât B 06200 NICE - 803 485 713 RCS NICE.

171547 - **CONCEPT RENOV'** - SARL - 16 Rue de Brea 06500 MENTON - 803 023 209 RCS NICE.

ARRÊT DU PLAN DE SAUVEGARDE

Jugement du 29 Mars 2017

171562 - **CLEF EXPRESS** - SARL à associé unique - 9 Av Thiers 06500 MENTON - 402 241 244 RCS NICE. Durée du plan 12 mois. Mandataire Me Jean Patrick Funel

INTERDICTION DE GÉRER

Jugement du 28 Mars 2017

171528 - **INSTALLATION MAINTENANCE SERVICES** - SARL - 50 Av St-Augustin 06200 NICE - 441 127 677 RCS NICE. **Mme Karine BOAGLIO** pour une durée de 4 ans.

171538 - **SIARME** - SARL à associé unique - 14 Bd Raimbaldi C/o Dom'Secrétariat 06000 NICE - 531 457 703 RCS NICE. **Mme Aya BADER** pour une durée de 7 ans.

171540 - **ANTHOTIF** - SARL - 126 Av du 3 Septembre 06320 CAP D'AIL - 504 810 888 RCS NICE. **Mme Lilite KARAZIAN** pour une durée de 5 ans.

PRONONCE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 29 Mars 2017

171554 - **D.M.D. CHRYSTELLE** - SARL à associé unique - 4 Pge Antoine Vérán Le Langeais 06100 NICE - 791 944 861 RCS NICE. Mandataire Me Jean-Marie Taddei.

171555 - **FINANCIERE DE COURTAGE ET D'ASSURANCES** - SAS - 2 Av Durante C/o NICE Courrier Services 06000 NICE - 800 181 802 RCS NICE. Liquidateur Me Denis Gasnier.

171556 - **NICE POLE SECRETARIAT** - SARL - 58 Av St-Augustin 4^{ème} Étage N° 22 06200 NICE - 792 061 947 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

171557 - **GENOT & CO** - SAS à associé unique - 9 Pl Garibaldi 06300 NICE - 791 993 587 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

171558 - **L.E.2J** - SAS - 54 Bd Jean Jaurès 06000 NICE - 807 959 291 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

171559 - **SMAIL** - SARL à associé unique - 13 Rue de Orestis C/o Génération Loisirs 06 06300 NICE - 790 527 329 RCS NICE. Liquidateur Me Denis Gasnier.

171560 - **C.C. PÂTIS** - SARL à associé unique - 341 Ch de la Ginestière 06200 NICE - 538 101 270 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

Jugement du 30 Mars 2017

171583 - **CANTALOU FRERES** - SARL - 4197 Av G. de Gaulle 06710 TOUET-SUR-VAR - 753 725 217 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 27 mars 2017, Liquidatrice Me Marie Sophie Pellier.

171587 - **LECLERC CONSTRUCTION RENOVATION 06 L.C.R.06** - SARL à Associé unique - 193 Rte de la Tinée 06420 TOURNEFORT - 527 647 549 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 24 mars 2017, Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

171590 - **PUB CHEZ ROBERT** - SARL - 1 Pl de la République 06670 LEVENS - 438 674 269 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 28 mars 2017, Liquidateur Me Denis Gasnier.

171594 - **BRUNO Lucien Sébastien** - 143 Quai Lyautey 06300 NICE - RM NICE. Date de cessation des paiements le 28 mars 2017, Liquidateur Me Jean-Marie Taddei

171596 - **LA MAIOUN** - SARL à associé unique - 73 Av Mal Lyautey 06000 NICE - 794 070 797 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 27 mars 2017, Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

171597 - **CUSIN BATIMENT RENOVATION** - SARL à associé unique - 30 Av de Fabron Château Ste-Anne - Les Bleuets 06200 NICE - 793 212 747 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 27 mars 2017, Liquidateur Me Denis Gasnier

RESOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 29 Mars 2017

171561 - **BELLANTONIO TRANSPORTS** - SARL à associé unique - 1 Bd Paul Montel 06200 NICE - 440 106 581 RCS NICE. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 30 Mars 2017

171581 - **CONSTRUCTIONS RENOVATIONS BATIMENTS** - SARL - 11 Bd Franck Piatte Bleu Rivage 06300 NICE - 788 765 865 RCS NICE. Mandataire Me Marie Sophie Pellier.

171582 - **VPSM** - SARL - 31 Av de Verdun 06500 MENTON - 788 431 310 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 28 mars 2017, Mandataire Me Denis Gasnier.

171584 - **CARROSSERIE COTE D'AZUR** - SARL - 491 Bd de la Madeleine 06000 NICE - 540 018 512 RCS NICE. Mandataire Me Jean Patrick Funel.

171585 - **LA POINTE** - SARL - 1325 1349 Ch Rural N° 4 Quartier la Roseyre 06390 CONTES - 538 823 253 RCS NICE. Mandataire Me Jean Patrick Funel.

171586 - **MEP** - SARL - 16 Av Édouard Grinda 06200 NICE - 507 393 692 RCS NICE. Mandataire Me Marie Sophie Pellier.

171589 - **LA BELLE VERTE** - SARL - 60 Rue Dabray 06000 NICE - 811 131 911 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 27 mars 2017, Mandataire Me Jean-Marie Taddei.

171591 - **LOFT CONSTRUCTION** - SARL à capital variable - 36 Rue Ferber 06200 NICE - 481 662 542 RCS NICE. Mandataire Me Denis Gasnier.

171592 - **BELGA QUEEN** - SAS - 42 Av de la République 06300 NICE - 799 745 864 RCS NICE. Mandataire Me Jean-Marie Taddei.

171593 - **SLB** - SARL à associé unique - 14 Bd Raimbaldi C/o Dom Secrétariat 06000 NICE - 799 483 599 RCS NICE. Mandataire Me Jean-Marie Taddei.

171595 - **FEED GREEN** - SAS - 4 Av Emilia 06000 NICE - 797 392 693 RCS NICE. Mandataire Me Denis Gasnier.

171598 - **APATI-BÔ** - SARL à associé unique - 89 Rte de Duranus 06670 LEVENS - 792 718 447 RCS NICE. Mandataire Me Marie Sophie Pellier.

ARRÊT DU PLAN DE REDRESSEMENT

Jugement du 30 Mars 2017

171588 - **LES ANGLADES** - SARL à capital variable - Bd Maurice Slama Les Iscles Les Arboras 06200 NICE - 417 878 337 RCS NICE. Durée du plan 10 ans, Commissaire à l'exécution du plan Me Marie Sophie Pellier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

PRONONCE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 27 Mars 2017

171564 - **GONÇALVES** - SARL - 222 Ch du Père Goiran 06330 ROQUEFORT-LES-PINS - 808 374 854 RCS GRASSE. Date de cessation des paiements le 1 mars 2017, Liquidateur Me Garnier Pierre.

171565 - **ISO - BAT' INGENIERIE** - SAS à associé unique - 6 Pl. du Mal Juin le St-Hubert 06140 VENCE - 811 403 294 RCS GRASSE. Date de cessation des paiements le 13 mars 2017, Liquidateur Me Cardon Didier.

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT.

Jugement du 27 Mars 2017

171563 - **PROPERTIES INVEST** - SARL à associé unique - 161 Ch de Cassiopée Domaine de l'Étoile 06610 LA GAUDE - 429 487 945 RCS GRASSE. Délai supplémentaire de 3 mois au représentant des créanciers pour déposer la liste des créances.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

RESOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LIQUIDATION JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 22 Mars 2017

171566 - **ESIME** - SARL - Imp du Paradou Gvïo Parc de Marseille Sud Bâtiment C 13009 MARSEILLE - 402 536 262 RCS MARSEILLE. Liquidateur Me De Carrière Vincent, 17 rue Venture, 13001 MARSEILLE.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ARRÊT DU PLAN DE SAUVEGARDE

Jugement du 22 Mars 2017

171527 - **BOURJAT SAS** - SAS à Associé unique - 12 Quai Rambaud 69002 LYON - 967 503 020 RCS LYON. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL HUMEAU.

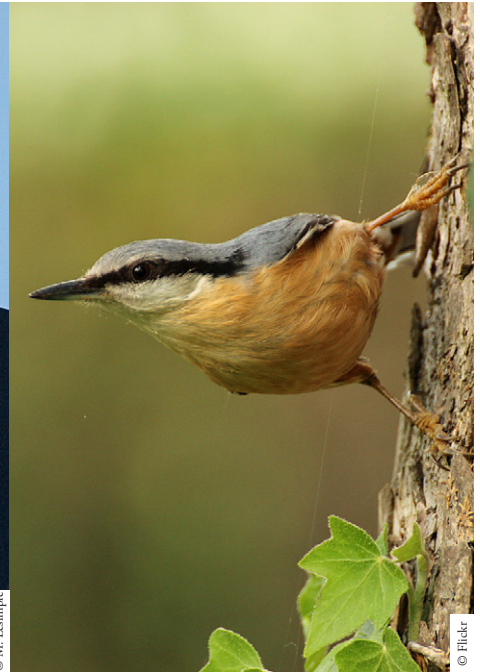
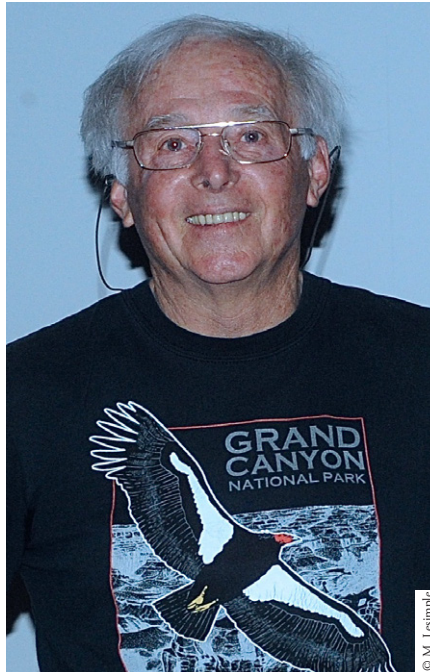
BERNARD LEROUX : L'HOMME QUI MURMURE AUX OREILLES DES OISEAUX

Professeur au lycée du Parc Impérial, passionné de nature, ce guide de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) fait découvrir lors de balades le plumage des hôtes de nos bois

Aussi à l'aise comme conférencier que sur une cime du Mercantour, le Niçois Bernard Leroux entretient avec les oiseaux des villes et des montagnes des rapports étroits. Guide pour la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), ce professeur du lycée Parc Impérial partage volontiers ses connaissances sous la forme de savoureuses anecdotes, lors de sorties avec observations en pleine nature ou pendant ses interventions publiques, comme la dernière qu'il vient de donner à la médiathèque Louis-Nucéra à Nice.

"Oup oup oup" : voici la huppe !

Goéland ou minuscule troglodyte, tourterelle turque, mésange bleue, martinet, moineaux, merle noir. Sans oublier une bergeronnette boiteuse, très populaire dans son quartier, qui prend ses repas dans la même boulangerie que lui... Bernard est intarissable sur la gent ailée qui fréquente nos rues. Et si nous confondons souvent les corbeaux avec les corneilles, il est là pour rappeler que l'on trouve les premiers (à l'intelligence très sous-estimée depuis La Fontaine) en montagne et les seconds en milieu urbain. Directement puisées dans le livre ouvert de



Bernard Leroux et l'espiègle sittelle, qui fait ses courses sur les troncs des arbres où elle débusque les insectes.

la nature, ses observations ont parfois modifié celles des spécialistes. Très adroit dans l'exercice du comptage, il a en un seul jour recensé une nuée de sept cents chocards à bec jaune. Ainsi que cinq cents hirondelles de ro-

sion "sale-oup", qui a glissé vers un mot que je vous laisse deviner ?" s'amuse Bernard Leroux. Les mœurs des oiseaux sont variées et leurs noms poétiques : poule téttras lyre, sittelle torchepot, bruant ortolan (qui était paraît-il le mets préféré de François Mitterrand). Les ornithologues sont très inspirés quand il s'agit de donner... des noms d'oiseaux !

D'ailleurs, notre guide de la LPO qui conduit souvent des sorties dans les environs de Nice, est aussi un passionné de poésie et tout lui sert de prétexte dans la nature pour citer Baudelaire ou Shakespeare. Ce dernier ayant même fait débattre Roméo et Juliette sur le chant de l'alouette, qu'ils confondaient avec celui du rossignol...

Marie LESIMPLE

LE PRINTEMPS, PÉRIODE PROPICIE À L'OBSERVATION

chers, qui ont élu domicile au Parc Impérial. Et comme la reine Victoria en son temps, les rouges-gorges arrivent d'Angleterre chaque hiver pour séjourner sur la Riviera et profiter de la douceur du climat.

"Sait-on que la huppe tire son nom de son cri "oupouppou", qui a produit l'expres-



Le bec croisé, passereau commun dans nos forêts de l'arrière-pays.



Très rare chez nous, le jaseur boréal.



La mésange : gourmande en chenilles processionnaires.

EN SAVOIR PLUS

Prochaines animations : une balade naturaliste le long des berges du parc des Rives du Loup le 8 avril pour découvrir la nature et identifier le chant des oiseaux, et le même jour à Vence un atelier sur le thème "Aménager son jardin pour la biodiversité".

La LPO organise aussi fréquemment des opérations "comptage" des migrateurs au fort de la Revère ou sur les lieux de passage dans les Alpes-Maritimes.

La ligue s'intéresse globalement à la biodiversité et pas seulement aux oiseaux comme son nom pourrait le laisser croire.

Tous renseignements sur le site www.paca.lpo.fr